



REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIRECTION DES EAUX ET FORÊTS, CHASSES ET
DE LA CONSERVATION DES SOLS



CARTOGRAPHIE ET ANALYSE DES STRUCTURES ET DES
INITIATIVES À FORT IMPACT SUR LA CDN FORESTERIE

LIVRABLE N°2

Appui technique et financier du Projet DIAPOL-CE

giz



Octobre 2022

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Réalisations en Aménagement durable des forêts selon le statut.....	19
Tableau 2: Réalisations en matière de reboisement et conservation des eaux et des sols.....	20
Tableau 3: Réalisations 2010 à 2021 sur la gestion et la lutte contre les feux de brousse (A).....	21
Tableau 3: Réalisations 2010 à 2021 sur la gestion et la lutte contre les feux de brousse (B).....	21
Tableau 4: Quantités de quelques PFNL contrôlées de 2011 à 2018, à titre d'illustration.....	23
Tableau 5: Contribution de projets en préparation sur la CDN Foresterie	31

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation des réponses aux questionnaires en ligne	5
Figure 2: Localisation des APAC au Sénégal	12
Figure 3 : Niveau d'implication des catégories d'acteurs dans la mise en œuvre des activités au niveau national	14
Figure 4 : Évolution des superficies aménagées de 2010 à 2021 en hectares	19
Figure 5: Situation du reboisement et de la conservation des sols dans les ZEG.....	20
Figure 6: Situation des feux précoces et tardifs dans les ZEG	22

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APIL	: Actions pour la Promotion des Initiatives Locales
ACD	: Actions Contre la Désertification
ACDI	: Agence Canadienne de Développement International
AUMN	: Association des Unions Maraîchères des Niayes
BAD	: Banque Africaine de Développement
CC	: Changement Climatique
CDN	: Contribution Déterminée au niveau National
CE	: Centre-Est
CNRF	: Centre National pour la Recherche Forestière
COMIFAC	: Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COMNACC	: Comité National sur les Changements Climatiques
COP	: Conférence des Parties
CPDN	: Contribution Prévue Déterminée au niveau National
CSS	: Compagnie Sucrière Sénégalaise
DAMP	: Direction des Aires Marines Protégées
DEEC	: Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEFCCS	: Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols
DIAPOL/CE	: Dialogue Politique
DIREL	: Direction de l'Elevage
DPN	: Direction des Parcs Nationaux
EGSM	: Espace Géographique et Société Marocaine
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
FND	: Fonds Nordique de Développement
Fo.Re.T	: Centre Forestier de Recyclage
GCO	: Grande Côte Opérations
Gg	: Giga gramme
GIE	: Groupement d'Intérêt Economique
GIZ	: Agence de coopération allemande pour le développement
GRN	: Gestion des Ressources Naturelles
IDA	: Association Internationale de Développement
IEC	: Information Education et Communication
IKI	: Initiative internationale pour la protection du climat
IREF	: Inspection Régionale des Eaux et Forêts
KPI	: <i>Key Performance Indicator</i> (Indicateurs de performance)
LPSEDD	: Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable
MDIPMI	: Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries
MEDDTE	: Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition écologique

MNV	: Mesure, la Notification et la Vérification
ONG	: Organisme Non Gouvernemental
PADEC	: Projet d'Appui au Développement Economique de la Casamance
PADEN	: Projet d'Aménagement et de Développement Economique des Niayes
PADERCA	: Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance
PAEFK	: Projet d'Appui à l'Entreprenariat Forestier de Kolda
PAP2A	: Plan d'Actions Prioritaires Ajusté et Accéléré
PDIDAS	: Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness Au Sénégal
PERACOD	: Programme pour la promotion des Energies Renouvelables, de l'electrification rurale et l'Approvisionnement durable en Combustibles Domestiques
PFNAC	: Projet de Promotion d'une Finance Novatrice et d'Adaptation communautaire dans les communes autour des Réserves Naturelles
PGDEF	: Programme de gestion Durables des Ecosystèmes Forestiers
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRCA	: Programme de Renforcement et de Consolidation des Acquis
PRGTE	: Projet de Renforcement et de Gestion des Terres et des Ecosystèmes des Niayes et de la Casamance
PROGEDE	: Programme de Gestion Durables des Energies traditionnelles et de substitution
PROGERT	: Projet de Gestion et de Restauration des Terres Dégradées du Bassin Arachidier
PRONASEF	: Programme National de Semences Forestières
PRORIR	: Projet de Renforcement des Initiatives pour le Reboisement
PSE	: Plan Sénégal Émergent
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Les partenaires techniques et financiers
REDD+	: Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation
RNA	: Régénération Naturelle Assistée
SE	: Sud-Est
SENRM	: Projet de Gestion des Ressources Naturelles
TDR	: Termes de Référence
UFR	: Unité d'Formation et de Recherche
UNCEFS	: Union Nationale des Coopératives d'Exploitants Forestiers du Sénégal
VMR	: Van Marion Retord
ZEG	: Zone Eco Géographique

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	II
LISTE DES FIGURES	II
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	III
TABLE DES MATIÈRES	V
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VII
INTRODUCTION.....	1
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	2
1.1. L'ACCORD DE PARIS ET LES CDN EN GÉNÉRAL.....	2
1.2. LA CDN SÉNÉGAL EN GÉNÉRAL ET LA CDN FORESTERIE EN PARTICULIER	2
1.3. LE PROJET DIAPOL-CE	3
1.4. LA CDN DANS LE SECTEUR DE LA FORESTERIE.....	3
2. OBJECTIF DE LA MISSION.....	4
3. PREALABLES ET DEMARRAGE	4
3.1. LES RENCONTRES DE CADRAGE ET DE PARTAGE	4
3.2. LA MISE EN ORBITE À TRAVERS L'ATELIER DE LANCEMENT	5
4. MÉTHODOLOGIE	5
4.1. LA COLLECTE DE DONNÉES	5
4.1.1. <i>La recherche bibliographique</i>	5
4.1.2. <i>La webographie</i>	5
4.1.3. <i>Les enquêtes</i>	5
4.1.4. <i>Les ateliers de cartographie</i>	6
4.1.5. <i>L'atelier d'échanges avec le secteur privé</i>	7
4.2. LA VÉRIFICATION DES DONNÉES	7
5. LIMITES ET CONTRAINTES	8
6. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE	9
6.1. RAPPEL DES THÉMATIQUES CLÉS DE LA CDN FORESTERIE	9
6.1.1. <i>Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation</i>	9
6.1.2. <i>Reboisement et conservation des eaux et des sols</i>	9
6.1.3. <i>Gestion des feux et lutte contre les feux de brousse</i>	9
6.1.4. <i>La mise en valeur des biens et services éco systémiques forestiers</i>	10
6.1.5. <i>Renforcement de capacités</i>	10
6.1.6. <i>Économie d'énergie/substitution</i>	11
6.1.7. <i>Transfert de technologie</i>	11
6.2. D'AUTRES ACTIVITÉS IMPORTANTES DE LA FORESTERIE	12
6.2.1. <i>La création d'aires du Patrimoine autochtone et communautaire (APAC)</i>	12
6.2.2. <i>La création des zones amodiées, des réserves communautaires de biodiversité et de réserves naturelles communautaires</i>	13
6.3. LES PRINCIPAUX ACTEURS DANS LA FORESTERIE	13
6.3.1. <i>Publics</i>	14
6.3.2. <i>Le secteur privé</i>	16
6.3.3. <i>Associatifs</i>	16
6.3.4. <i>Individuels</i>	17
6.3.5. <i>Les partenaires techniques et financiers</i>	17

6.4. LES RÉALISATIONS DANS LES INITIATIVES À FORT IMPACT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN FORESTERIE	18
6.4.1. <i>Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation.....</i>	18
6.4.2. <i>Reboisement et conservation des eaux et des sols.....</i>	20
6.4.3. <i>Gestion des feux et lutte contre les feux de brousse.....</i>	21
6.4.4. <i>Valorisation des biens et services écosystémiques.....</i>	22
6.5. LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION DES ACTEURS	24
6.6. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	25
6.7. RECOMMANDATIONS ET NÉCESSITÉS	25
6.8. LE FINANCEMENT DES INITIATIVES À FORT IMPACT.....	26
6.9. CDN FORESTERIE ET GENRE.....	26
6.9.1. <i>Contexte.....</i>	26
6.9.2. <i>Les contributions déterminées nationales, plans d'adaptation et la LPSEDD en termes de prise en compte du genre.....</i>	27
6.10. PROPOSITIONS POUR AUGMENTER, À TRAVERS LE VOLET ATTÉNUATION, LA CONTRIBUTION À LA CDN FORESTERIE	28
6.10.1. <i>Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation.....</i>	28
6.10.1.1. Vers l'aménagement écosystémique.....	28
6.10.1.2. Restauration des chantiers après coupe	29
6.10.1.3. Professionnalisation des acteurs.....	29
6.10.1.4. Promouvoir les concessions forestières.....	29
6.10.2. <i>Reboisement et conservation des eaux et des sols.....</i>	30
6.10.3. <i>Gestion et lutte contre les feux de brousse.....</i>	30
6.10.4. <i>Mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers.....</i>	31
6.11. IMPACTS DES PROJETS ET PROGRAMMES FORESTIERS SUR LES INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CDN-FORESTERIE.....	31
6.12. CADRES DE COLLABORATION ENTRE PARTIES PRENANTES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES	32
6.12.1. <i>Sur le diagnostic.....</i>	32
6.12.2. <i>Les propositions.....</i>	32
6.12.1.1. Stratégies d'intervention des acteurs.....	32
6.12.1.2. Cadres de collaboration/concertation à développer.....	32
6.12.1.3. Instance de coordination des interventions.....	32
6.12.1.4. Communication sur la CDN Foresterie	32
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE	34
ANNEXES :	35
ANNEXE 1 : RÉALISATIONS PAR RÉGION	35
ANNEXE 2 : LISTE DES PROJETS ET PROGRAMMES EN PRÉPARATION.....	49

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2016, le Sénégal s'est lancé dans le processus de mise à jour de sa CPDN pour en faire une CDN qui constitue l'engagement du pays dans le cadre de l'accord de Paris. La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Sénégal, soumise en 2020, s'inscrit dans le cadre de la vision prospective, « Plan Sénégal Émergent (PSE) », de sa stratégie et des plans de développement ainsi que des programmes sectoriels de gestion durable de ses ressources naturelles et environnementales. Le secteur de la foresterie, eu égard à sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, constitue l'un des axes majeurs de la CDN du Sénégal. Son plan d'actions est construit autour des composantes suivantes : i) l'aménagement et la gestion durable des forêts. Dans ce volet, il est prévu, entre autres, d'aménager 1 000 000 ha de forêts naturelles, de mettre en défens 500 000 ha avant 2025 ; ii) lutte contre les feux de brousse, en réduisant d'environ 90%, à l'horizon 2025, les superficies brûlées ; iii) le reboisement, la mise en défens et la restauration des sols pour 100 000 ha toutes opérations confondues pendant les 5 ans de mise en œuvre de la CDN ; iv) la mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers. Au total, le Secteur de la foresterie à travers le volet atténuation, vise un objectif conditionnel de séquestration de 154 Gg CO₂ eq à l'horizon 2030. Compte tenu du caractère ambitieux des objectifs, il pourrait être nécessaire d'intégrer la CDN dans le PSE-Vert.

Le gouvernement du Sénégal est soutenu dans ce processus par le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) à travers le projet DIAPOL-CE "Dialogue politique et gestion des connaissances sur les stratégies climat-énergie". Ce projet est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH* agence de coopération allemande pour le développement. Deux axes de coopération ont été sélectionnés dont l'un concerne la contribution à la mise en œuvre de la CDN de la foresterie, notamment i) la réalisation d'une analyse et d'une cartographie des initiatives en lien avec la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National du Secteur de la foresterie au niveau national, ii) l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre et de financement de la Contribution Déterminée au niveau National du secteur de la foresterie.

La collecte de données a été réalisée à travers la recherche bibliographique, des enquêtes et des ateliers avec les différents acteurs concernés. Les résultats montrent que les acteurs impliqués dans la foresterie sont principalement dans le secteur public (Service des Eaux et Forêts, Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte (ASERGMV), Direction des Parcs nationaux, la Direction des Aires marines protégées communautaires (DAMPC), les collectivités territoriales et les projets et programmes) les associations, les ONG et les individuels. Le secteur privé n'intervient que très peu dans les réalisations. Parmi les catégories d'acteurs, on note une certaine diversité dans les différentes ZEG. La ZEG Delta et Vallée du fleuve Sénégal et la ZEG Forestière du Sud réunissent plus d'acteurs intervenants dans les activités forestières. La ZEG Sylvopastorale Ferlo en a moins.

Les occurrences de thématiques dans les différentes ZEG montrent que « Reboisement et Conservation des sols » (RCS) est la plus communément partagée par les acteurs intervenant dans le domaine de la foresterie de manière générale. Le « Renforcement des capacités – formation » (RC-F) vient en deuxième position suivi par « Gestion et lutte contre les feux de brousses » (GLCFB). La thématique « Aménagement des ressources forestières et lutte contre la déforestation » (ARFLCD) et « Énergie de substitution (EEner) sont les moins partagées entre les ZEG. Elles sont très peu évoquées dans les ZEG Sylvopastorale Ferlo, Delta et vallée du fleuve Sénégal et Agropastorale CE-SE. ARFLCD est essentiellement menée dans les ZEG du Bassin arachidier, Forestière sud, et littoral. Cela peut être expliqué par le fait que l'aménagement n'est évoqué que dans les ZEG où il y a un capital de bois sur pied, ce qui renforce le constat selon lequel l'aménagement s'adresse principalement aux bois (énergie, œuvre, etc.). En ce qui concerne les occurrences des activités, les résultats montrent que c'est dans Bassin arachidier qu'il y'en a plus suivi par la ZEG Forestière sud. La ZEG Sylvopastorale Ferlo totalise moins d'occurrences d'activités.

Entre 2010 et 2021, le cumul des productions de plants est à 87 420 314 plants. La ZEG Littoral est la première région productrice avec 25 847 862 plants, notamment grâce à la région de Thiès. Elle est suivie le Bassin arachidier (17 912 148), l'Agrosylvopastorale du CE-SE, la Forestière Sud et la Sylvopastorale. La ZEG du delta et de la vallée du fleuve Sénégal en produit moins. Il faut cependant noter que la région de Louga vient en deuxième position après celle de Thiès. Matam est la première région en matière de Régénération naturelle assistée (RNA) (48 223 ha) et de restauration (40 464). La région de Louga se distingue par la mise en défens avec 21 854 ha. La RNA est pratiquée dans le Bassin arachidier surtout à Fatick et dans une moindre mesure dans la zone Forestière Sud. Les plantations linéaires sont principalement menées dans la ZEG Agrosylvopastorale du CE-SE (4718 km). Le Bassin arachidier vient en deuxième position (3 949 km), la Forestière Sud (3 263 km), la ZEG du Littoral (2 727 km). Les cordons pierreux sont faiblement réalisés dans les différentes ZEG (Littoral, Bassin arachidier, ASP du CE-SE). Les diguettes en pierres sèches et les rideaux de vétiver sont des activités marginales.

Entre 2010 et 2021, les superficies de forêts aménagées couvrent une 1 029 707 avec un pic en 2014. La baisse importante des superficies aménagées survient à la fin de projets majeurs (PROGEDE-Banque mondiale, PERACOD-GIZ). En ce qui concerne le reboisement et la conservation des sols, il y'a eu des plantations massives (77189,7 ha), de la régénération naturelle assistée (RNA) (76795,0 ha), de la restauration/mise en défens (64555,3 ha), de la fixation de dunes (1366,8 km). Entre 2008 et 2017, 18 299 424 de plants ont été produits. L'aménagement durable des forêts dans les forêts de terroirs est principalement réalisé dans les ZEG ASP du CE-SE (327 317 ha) et Forestière Sud (188 601 ha) surtout dans la région de Kolda. Dans les forêts classées, c'est surtout dans la région de Tambacounda (114 2016 ha), de Saint-Louis (99 075 ha). La ZEG du Bassin arachidier totalise 93 937 ha de forêts classées sous aménagement.

Entre 2010 et 2021, en matière de gestion et lutte contre les feux de brousse, les feux précoces ont porté sur 4 037 754,4 ha. 5 342 feux tardifs ont été signalés portant sur 776 490,4 ha. 14 773,1 km de pare-feu ont été ouverts et 22 870,6 entretenus. Les réunions de sensibilisation pour prévenir les feux de brousse sont les plus partagées par les différentes ZEG. Elles sont en nombre faible dans les ZEG Sylvopastorale du Ferlo et de du delta et de la vallée du fleuve Sénégal. La formation ou réhabilitation de comités de lutte est principalement menée dans la région de Matam (3 774) et de Kolda (1 512). L'ouverture de pare-feu est plus réalisée dans les ZEG SP du Ferlo (7 646 km) et du Delta et de la vallée du fleuve Sénégal (5 593 km). Les pare feu sont plus entretenus dans la région de Saint-Louis (5 022 km), tandis que les feux précoces sont plus réalisés dans les ZEG ASP du CE-SE (8 774 ha) et Forestière sud (7 670 ha).

La valorisation des biens et services écosystémiques se fait principalement à travers les services d'approvisionnement à travers l'exploitation d'une douzaine de produits forestiers (fruits, gommes, huiles, feuilles, etc.), les services de soutien avec l'implantation des réserves de faune (Bandia, Fathala Amboura, Koyli-Alpha, etc.), le tourisme cynégétique à travers l'amodiation qui contribuent à la restauration de couverts d'espaces forestiers, au renforcement de la biodiversité et à l'augmentation de la capacité de séquestration de carbone de ces écosystèmes, etc., les services culturels (bois sacré, éducation, tourisme écologique, etc.).

La mise en œuvre des différentes activités est ponctuée par un certain nombre de contraintes d'ordre méthodologique, organisationnel, technique. L'insuffisance des ressources (humaine, financière, matérielle, etc.) n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés. Les solutions et recommandations proposées ne manqueront pas de renforcer la contribution de la CDN Foresterie aux objectifs de la CDN du Sénégal.

INTRODUCTION

Face aux défis de la déforestation et du changement climatique, le Sénégal s'est engagée avec la CDN Foresterie dans le processus de réduction des émissions des gaz à effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Au regard de la forte exposition et de la vulnérabilité du pays aux changements climatiques et en réponse à l'Accord de Paris, le Sénégal entend contribuer à l'effort collectif, au travers d'une mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation dans les secteurs économiques prioritaires, les communautés, les infrastructures, les écosystèmes et les villes.

La mise en œuvre de l'Accord de Paris exige une transformation économique et sociale, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles. L'Accord de Paris fonctionne sur un cycle de 5 ans d'actions climatiques de plus en plus ambitieuses menées par chaque pays. D'ici la fin de 2020, les pays doivent soumettre leurs plans d'action climatique, appelés contributions nationales déterminées (CDN).

L'Accord de Paris réaffirme que les pays développés doivent prendre l'initiative d'**apporter une aide financière** aux pays moins bien dotés et plus vulnérables, tout en encourageant pour la première fois les contributions volontaires des autres parties. Le financement du climat est nécessaire pour **les mesures d'atténuation**, car des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire les émissions de manière significative. Le financement de la lutte contre le changement climatique est tout aussi important pour **l'adaptation**, car des ressources financières importantes sont nécessaires pour s'adapter aux effets néfastes et réduire les conséquences du changement climatique.

Pour appuyer le Sénégal à respecter ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la GIZ, à travers le projet DIAPOL-CE, a commandité une étude pour l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre et de financement de la CDN Foresterie qui passe par une cartographie des structures et des initiatives à fort impact sur la CDN Foresterie, objet du présent rapport.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1. L'Accord de Paris et les CDN en général

L'accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques. Il a été adopté par 196 Parties lors de la COP 21 à Paris, le 12 décembre 2015 et est entré en vigueur le 4 novembre 2016.

Son objectif est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel.

Pour concrétiser cet objectif de température à long terme, les pays visent à limiter le réchauffement climatique à un niveau inférieur à 2 degrés Celsius, voire 1,5, par rapport au niveau préindustriel, d'ici le milieu du siècle.

L'Accord de Paris est un jalon dans le processus multilatéral de lutte contre le changement climatique car, pour la première fois, un accord contraignant réunit toutes les nations autour d'une cause commune afin d'entreprendre des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets.

1.2. La CDN Sénégal en général et la CDN Foresterie en particulier

La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Sénégal s'inscrit dans le cadre de la vision prospective, « Plan Sénégal Émergent (PSE) », de sa stratégie et des plans de développement ainsi que des programmes sectoriels de gestion durable de ses ressources naturelles et environnementales. La CDN reprend les acquis de la Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN). La CPDN, du Sénégal a été élaborée par une équipe de consultants locaux sous l'encadrement de la Direction de l'Environnement et des Établissements classés (DEEC) du Ministère de l'Environnement et du Développement durable, en collaboration avec le Comité National sur les Changements climatiques (COMNACC).

Un atelier national tenu le 14 septembre 2015, et présidé par le Ministre de l'Environnement et du développement durable, a permis de valider la CPDN, avec des engagements précis de réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES), par rapport aux émissions projetées, à l'horizon 2035. La CPDN a été adoptée en conseil des ministres le 16 septembre 2015.

En 2016, le Sénégal s'est lancé dans le processus de mise à jour de sa CPDN pour en faire une CDN qui constitue l'engagement du pays dans le cadre de l'accord de Paris. Cette transition répond principalement à des impératifs de réactualisation des données (sectorielles, macro-économiques, démographiques etc.) utilisées lors de l'élaboration de la CPDN, mais également à la nécessité de prendre en charge des composantes essentielles telles que la Mesure, la Notification et la Vérification (MNV), les besoins en renforcement de capacités et en transfert de technologie, essentiels pour une bonne mise en œuvre de la CDN ainsi que l'intégration des émissions issues de l'industrie pétrolière et gazière dont le début de production est prévu en 2022.

1.3. Le projet DIAPOL-CE

Le Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) a mandaté le projet DIAPOL-CE "Dialogue politique et gestion des connaissances sur les stratégies climat-énergie" (PN 12.9230.9-001.00) dans le cadre de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI) pour la période du 03/2014 au 12/2022. Ce projet est mis en œuvre par la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH* agence de coopération allemande pour le développement.

Avec la signature de l'Accord de Paris sur le climat et la définition d'objectifs nationaux de réduction des émissions (les contributions déterminées au niveau national ou CDN), les gouvernements se sont engagés à développer et mettre en œuvre des stratégies pour transformer leur économie nationale vers un système économique durable et à bas carbone.

Jusqu'à présent, des stratégies climat ont une moindre importance dans la programmation sectorielle ainsi que macroéconomique dans les pays africains et de l'Asie occidentale. Certains pays ont commencé à développer des mécanismes de soutien et des activités de réduction des émissions dans le secteur de l'énergie et au-delà. Toutefois, les impacts de ces programmes en termes macroéconomiques n'ont guère été évalués à ce jour. En outre, des instruments d'efficacité dans l'utilisation des énergies et des ressources n'ont pas été suffisamment développés.

Dans ce contexte, le projet a pour objectif de soutenir des représentants et des institutions politiques afin de définir et de mettre en œuvre une politique climat-énergétique intégrée et ambitionnée en formulant des stratégies d'adaptation et de réduction des émissions.

Au Sénégal le projet soutient le gouvernement, et en particulier le Ministère de l'Environnement , du Développement Durable et de la Transition écologique (MEDDTE) et le Ministère du Développement Industriel et des Petites et Moyennes Industries (MDIPMI), dans la réalisation des différentes priorités nationales dans les secteurs de la foresterie et de l'industrie.

1.4. La CDN dans le secteur de la foresterie

Sous la conduite du MEDD, le Sénégal s'est lancé en 2016 dans un processus de mise à jour de sa Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) en Contribution Déterminée au niveau National (CDN) sur les volets adaptation et atténuation. Ce processus a abouti à la validation de la CDN et sa soumission en décembre 2020.

Le secteur de la foresterie, eu égard à sa capacité d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, constitue l'un des axes majeurs de la CDN du Sénégal. Son plan d'actions est construit autour des composantes suivantes :

- (i) l'aménagement et la gestion durable des forêts. Dans ce volet, il est prévu, entre autres, d'aménager 1 000 000 ha de forêts naturelles, de mettre en défens 500 000 ha avant 2025 ;
- (ii) la lutte contre les feux de brousse, en réduisant d'environ 90%, à l'horizon 2025, les superficies brûlées ;
- (iii) le reboisement, la mise en défens et la restauration des sols pour 100 000 ha toutes opérations confondues pendant les 5 ans de mise en œuvre de la CDN ;
- (iv) la mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers.

Au total, le Secteur de la foresterie à travers le volet atténuation, vise un objectif conditionnel de séquestration de 154 Gg CO₂ eq à l'horizon 2030.

Cet objectif ambitieux nécessite une bonne planification des actions pour une mobilisation des acteurs et des ressources. Aussi, la mise en œuvre doit s'inscrire dans une logique d'intervention inclusive et intégrée de l'ensemble des stratégies et programmes de développement du secteur forestier.

A cet effet, les actions de lutte contre les changements climatiques identifiées dans la CDN foresterie doivent être considérées dans la planification globale des projets programmes de développement économique et social déclinés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE-Vert). Cette intégration contribuera au renforcement de politiques transversales stratégiques comme la question du genre, du foncier, de la transparence et de la lutte contre la pauvreté.

Sur la base des options proposées dans la CDN (foresterie), en phase avec la prise en compte du défi lié à la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, deux axes de coopération ont été sélectionnés. Il s'agit de :

- Axe 01 : Contribution à la mise en œuvre de la CDN de la foresterie ;
- Axe 02 : Réduction de la récurrence et intensité des feux de brousse dans la région de Sédiou ;

Suite à l'examen et la validation du plan opérationnel d'exécution des activités prévues dans l'axe 01, il est retenu, entre autres activités :

- (i) *La réalisation d'une analyse et d'une cartographie des initiatives en lien avec la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National du Secteur de la foresterie au niveau national.*
- (ii) *L'élaboration de la stratégie de mise en œuvre et de financement de la Contribution Déterminée au niveau National du secteur de la foresterie ;*

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'étude avait pour objectif de réaliser la cartographie des structures et des initiatives à fort impact sur la mise en œuvre de la CDN du secteur de la foresterie sur toute l'étendue du territoire national.

3. PREALABLES ET DEMARRAGE

Après l'acceptation de l'offre par la GIZ, la phase dite « Opération cible commune » et de mise en orbite, appelée Lot de travail n°01 a débuté par la préparation, le cadrage et le lancement de la mission.

3.1. Les rencontres de cadrage et de partage

Les rencontres de cadrage entre le commanditaire et le cabinet RESNAT-VALEUR, DIAPOL/CE et la DEFCCS ont permis aux consultants du Cabinet d'échanger sur toutes les questions préliminaires permettant d'aborder l'étude, d'en cerner les contours et de la conduire de manière optimale. Ces rencontres ont permis de s'accorder sur les activités à réaliser, de collecter une documentation y afférente, d'identifier les acteurs clés aux fins de préparer et de soumettre une note d'orientation méthodologique qui a été présentée, discutée et amendée.

3.2. La mise en orbite à travers l'atelier de lancement

L'atelier de lancement a permis de partager avec les acteurs clés la méthodologie de l'étude et de recueillir leurs observations en vue d'améliorer la méthode. Ont participé à cet atelier, les représentants de la DEFCCS, de la DA, de la DIREL, du CNRF, du COMNACC, des IREF, de la société civile, des universités. Cet atelier marquait le lancement de la mission.

4. MÉTHODOLOGIE

4.1. La collecte de données

4.1.1. La recherche bibliographique

Pour mener à bien la mission, la documentation existante a été consultée. Les rapports de performance produits par le MEDD et les directions techniques (DEFCCS, DEEC, DPN etc.) consultés pour avoir des informations pertinentes sur les actions de GRN menées et leur localisation.

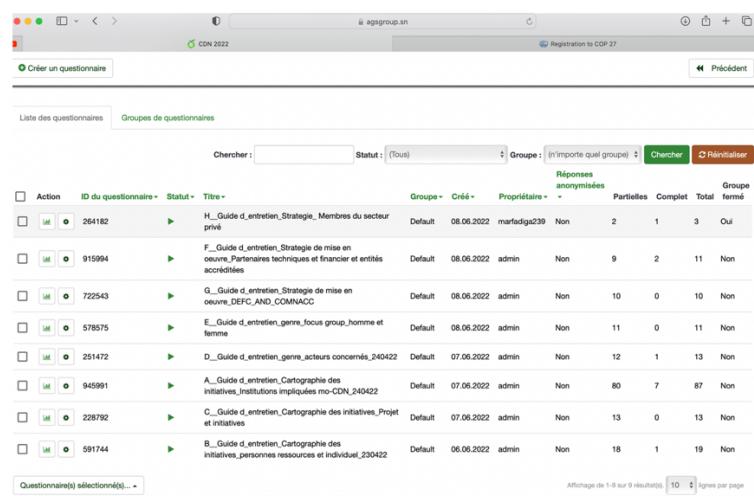
Certains acteurs locaux ont partagé de documents pertinents sur la conduite de leurs activités.

4.1.2. La webographie

La recherche sur Internet a permis d'avoir des rapports d'activités de projets, d'ONG et de partenaires techniques et financiers.

4.1.3. Les enquêtes

Des entretiens avec des responsables de structures, des personnes-ressources ont été réalisés sur la base de guide d'entretien semi-directs. Des questionnaires ont été partagés avec des personnes ressources via l'application Limesurvey. Des réunions en ligne ont été tenues avec des personnes ressources. Toutes ces méthodes modernes de collecte d'informations ont permis de contourner les obstacles liés au temps et à la distance avec certains acteurs. Les données obtenues ont permis d'étayer le diagnostic et les analyses.



Action	ID du questionnaire	Statut	Titre	Groupe	Créé	Propriétaire	Réponses anonymisées	Partielles	Complet	Total	Groupe fermé
	264182	▶	H_Guide_d_entretien_Stratégie_Membres du secteur privé	Default	08.06.2022	marfadiaga239	Non	2	1	3	Oui
	915994	▶	F_Guide_d_entretien_Stratégie de mise en oeuvre_Partenaires techniques et financier et entités accréditées	Default	08.06.2022	admin	Non	9	2	11	Non
	722543	▶	G_Guide_d_entretien_Stratégie de mise en oeuvre_DEFCC, DEEC, DPN, COMNACC	Default	08.06.2022	admin	Non	10	0	10	Non
	578575	▶	E_Guide_d_entretien_genre_focus group_homme et femme	Default	08.06.2022	admin	Non	11	0	11	Non
	251472	▶	D_Guide_d_entretien_genre_acteurs concernés_240422	Default	07.06.2022	admin	Non	12	1	13	Non
	945991	▶	A_Guide_d_entretien_Cartographie des initiatives_Institutions impliquées mo-CDN_240422	Default	07.06.2022	admin	Non	80	7	87	Non
	228792	▶	C_Guide_d_entretien_Cartographie des initiatives_Projet et initiatives	Default	07.06.2022	admin	Non	13	0	13	Non
	591744	▶	B_Guide_d_entretien_Cartographie des initiatives_personnes ressources et individuel_230422	Default	06.06.2022	admin	Non	18	1	19	Non

Figure 1: Situation des réponses aux questionnaires en ligne

Pour les enquêtes en ligne, 167 personnes ont démarré les réponses aux questionnaires dont 12 ont répondu complètement à toutes les questions.

4.1.4. Les ateliers de cartographie

✓ Régions hôtes des ateliers

La GIZ avait planifié un atelier de sensibilisation sur la CDN Foresterie mais suite aux observations de la DEFCCS, il a été retenu, comme il est normal, de confier cette mission au Gouvernement. Cela a eu comme corollaire une tension budgétaire que la GIZ nous fait savoir avec l'impossibilité de financer les 14 ateliers comme proposé. Cela a conduit le Cabinet RESNAT VALEUR à s'adapter par l'organisation d'ateliers dans 6 régions, un dans chacune des zones écogéographiques du Sénégal.

Le choix de l'entrée par zone écogéographique est guidé par un certain nombre de considérations et principes :

- le développement forestier et ses contributions aux secteurs de développement sont étroitement liés aux caractéristiques du milieu bio géophysique qui ont sous-tendu, entre autres, le découpage en six (6) ZEG ;
- la pertinente de l'échelle ZEG quand il s'agit de traiter les questions liées au changement climatique ;

C'est ainsi que la territorialisation de la CDN Foresterie sera matérialisée par la même approche par zone écogéographique. En effet, les territoires sont envisagés comme des entités sous-nationales cohérentes en matière d'intervention et de définition de politique intégrée. Il est donc pertinent de mettre en œuvre le Programme sur des zones écogéographiques, unités naturelles dotées de caractéristiques, risques et opportunités similaires en termes d'impact des changements climatiques et de développement. Ces zones peuvent couvrir plusieurs régions, collectivités territoriales.

L'information fournie par chacune des régions administratives a permis de peaufiner l'analyse par zone écogéographique. Cette approche a permis de réduire le temps consacré aux ateliers et d'éviter un allongement du budget de la mission. Pour les différentes ZEG les régions suivantes ont abrité les ateliers :

- Thiès (Littoral-Niayes)
- région de Saint-Louis (Delta et Vallée du fleuve Sénégal)
- Louga (Sylvopastorale du Ferlo)
- Fatick (Bassin arachidier)
- Kolda (Forêt Sud)
- Tambacounda (Agrosylvopastorale CE-SE)

Les ateliers visaient principalement le partage des enjeux, des objectifs de la mission, de l'état du travail de cartographie avec les acteurs clés des régions et le recueil de leurs contributions en vue d'améliorer le travail qu'ils avaient déjà réalisé.

✓ Organisation des ateliers

Les ateliers d'une journée se sont déroulés en deux plénières (ouverture et fermeture) et des travaux de groupe. La plénière d'ouverture, présidée par l'IREF hôte, a été mise à profit pour rappeler le contexte de l'étude sur la CDN et de manière plus spécifique la mission et ses objectifs. Un aperçu sur les réalisations disponibles dans la région a été exposé.

Les participants ont par la suite été invités à remplir individuellement une fiche pour partager leurs appréciations qualitatives sur les réalisations à fort impact sur la CDN Foresterie. Les données ont couvert essentiellement les chapitres suivants :

- Les thématiques et activités en lien avec la CDN Foresterie ;
- La méthodologie
- La zone d'intervention
- Les résultats obtenus
- Les difficultés rencontrées assorties des pistes de solutions/recommandations

A suivi un travail de groupes consacré ::

- Pour le groupe n°1 : description et analyse des relations entre les acteurs
- Pour le groupe n°2 : description des rôles/responsabilités et bénéfices perçus

Au terme de l'atelier, la dernière plénière a permis à l'autorité régionale de clôturer après le partage des résultats de la journée.

4.1.5. L'atelier d'échanges avec le secteur privé

Après la tenue des ateliers régionaux, il est apparu un besoin pressant d'approfondir certains aspects, en particulier les modalités d'implication du Secteur privé dans les activités de foresterie et de gestion des ressources naturelles. Ainsi, un atelier été organisé à Saint-Louis avec des membres du Secteur privé afin d'identifier les axes de collaboration dans la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de la CDN Foresterie.

Cet atelier régional a permis de discuter avec des membres du Secteur privé sur les modalités de financement et de mise en œuvre de la CDN Foresterie.

L'atelier avec le secteur privé s'est organisé autour de 3 séquences :

- une séquence d'entrée traitant de la perception du développement durable des retombées sur l'application de ses principes, des initiatives en faveur de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement et de leur connaissance de la CDN ;
- une séquence consacrée à une description sommaire des forces, faiblesses, contraintes opportunités en lien avec les investissements en matière de développement durable;
- une séquence consacrée à la description des rôles, responsabilités et relations avec le Service des Eaux et Forêts.

4.2. La vérification des données

Les premières données collectées ont fait l'objet de retour auprès des partenaires pour vérification et compléments avant validation, dépouillement et analyse. La présentation des versions provisoires des livrables et les réactions suscitées ont été des occasions pour bonifier les différents livrables.

5. LIMITES ET CONTRAINTES

A côté des précautions et postures professionnelles pour minimiser les biais, il y a un certain nombre de limites et de contraintes, qui ne remettent pas en question la validité des conclusions, mais qui méritent d'être partagées.

En effet, malgré les interventions de la DEFCCS et de DIAPOL-CE, le consultant a fait face à un certain nombre de difficultés :

- Limitation des ateliers régionaux dans le temps et dans l'espace suite à des contraintes budgétaires ;
- Données parvenues déjà agrégées ne permettant pas différencier les contributions par acteur, ce qui ne va plus dans le sens de la gouvernance du secteur forestier en termes de transparence et de traçabilité ;
- caractère non exhaustif des retours et réponses aux questionnaires ;
- Indisponibilité totale ou partielle d'institutions et de personnes-clés, la période coïncidant avec la campagne électorale et les fêtes religieuses expliquant cela en partie sans compter l'agenda international.

Malgré toutes ces contraintes, une masse critique d'informations a permis de saisir l'essentiel et de disposer d'une base pour la production des différents livrables. L'atelier de validation ayant réuni les partenaires, dont certains non rencontrés durant la phase e diagnostic, a permis de compléter certaines informations.

6. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CARTOGRAPHIE

6.1. Rappel des thématiques clés de la CDN Foresterie

6.1.1. Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation

En 2007, sous la pression de la COMIFAC, de l'Inde et de la Chine, la REDD+ a été adoptée. Elle prend en compte la déforestation, la dégradation, la conservation, la gestion forestière durable, l'augmentation des stocks de carbone. C'est pourquoi, l'aménagement durable des ressources forestières constitue une thématique clé de la CDN Foresterie avec un objectif de 1.000.000 ha identifié dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du secteur de la foresterie.

6.1.2. Reboisement et conservation des eaux et des sols

Le reboisement est une opération qui consiste à créer des zones boisées ou des forêts qui ont été supprimées par coupe rase (ou « coupe à blanc ») ou détruites par différentes causes dans le passé.

La conservation des eaux et des sols est une protection des eaux et des sols contre l'érosion et contre d'autres formes de dégradation, destinée à maintenir la fertilité et la productivité du sol.

Ils constituent un axe majeur de la Politique forestière du Sénégal, qui renferme d'importantes activités, la production de plants en pépinières, les plantations d'arbres sous plusieurs formes :

- **plantations massives** : plantation à maillage régulier entre les lignes et sur les lignes afin de reverdir une surface de terre bien définie ou de renforcer la densité d'une forêt;
- **plantations linéaires** : plantation à maillage régulier sur une ou plusieurs lignes (axes routiers, Haies vives, brise-vent);
- **régénération naturelle assistée** : est une technique de reboisement utilisée en agroforesterie, particulièrement dans les zones arides ou semi-arides, pour reboiser un terrain dont la densité des arbres est faible ;
- **mises en défens** : est une technique de reboisement utilisée pour restaurer et conserver les ressources forestières ligneuses et sous ligneuses par une protection contre la dent du bétail, des feux de brousse, des coupes illicites et toutes autres formes d'agressions.
- **restauration de la mangrove** : est une technique de reboisement utilisée pour renforcer le couvert végétale, pratiquée de plus en plus sous forme de replantations de jeunes pieds de palétuviers ou de propagules.

6.1.3. Gestion des feux et lutte contre les feux de brousse

La protection des forêts passe impérativement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion des feux de brousses et des autres facteurs de déséquilibre écologique. Ce plan essentiellement orienté sur la lutte préventive, s'articule autour des points suivants :

- Sensibilisation-Information-Formation des populations locales sur les méthodes de lutte préventive et active contre les feux de brousse,
- Ouverture et entretien de pare-feu nus et verts par les comités villageois,
- Surveillance et patrouilles périodiques des agents forestiers pour dissuader les personnes mal intentionnées.

Ce volet Sensibilisation-Information-Formation est réalisé à travers des réunions villageoises d'échange et d'information avec les populations sur les causes et conséquences des feux de brousse et l'importance des mesures préventives et des bonnes attitudes, de protocoles avec les stations nationales et régionales des radios les plus écoutées dans les zones les plus vulnérables pour organiser et diffuser des émissions sur les mesures préventives pour éviter les feux de brousse ou limiter leurs dégâts.

L'ouverture et l'entretien des pare-feu permettent de limiter la propagation des feux.

Les comités villageois doivent être bien équipés en petits matériels (râteaux, pelles, coupe-coupe, battoirs, sceaux, haches, etc.) pour faire face aux feux de brousse si toutefois ils se déclarent.

Cette protection, permet aux ressources forestières de jouer pleinement leur rôle d'approvisionnement, de soutien, de régulation et de séquestration de carbone afin d'atténuer les émissions des gaz à effet de serre.

6.1.4. La mise en valeur des biens et services éco systémiques forestiers

Les formations forestières en tant que système écologique mais aussi système de production vivrière, jouent un rôle important dans la vie économique des populations à travers les biens et services qu'elles offrent. Elles jouent également un rôle appréciable dans la sécurité alimentaire, la production d'énergie domestique, de fruits forestiers, de pailles, de racines, d'écorces, de gommes, d'aliments de bétail, de matériaux pour l'habitat, de noix d'anacarde etc. Elles constituent une source non négligeable de revenus mais aussi d'appoint de nourriture pour les périodes de soudure.

Certains biens et services sont en cours de mise en valeur par la création de réserves animalières (Bandia, Fathala), la promotion des plantations d'anacarde et de gommier, la production de noix d'anacarde, de gomme arabique et leur exportation. A cela s'ajoutent la transformation en huile des fruits des espèces forestières, *Adansonia digitata* (baobab), *Balanites aegyptiaca* (soump), *Carapa procera* (touloucouna), etc.

6.1.5. Renforcement de capacités

La mise en œuvre des activités à fort impact au niveau de la CDN exige que les principaux acteurs disposent des capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour la réalisation des différentes activités planifiées (aménagement des forêts, reboisement, protection des forêts, l'économie d'énergie, etc.) durant toute sa phase d'exécution. Étant un projet national multi-acteurs, l'ensemble des parties prenantes doivent maîtriser tous les contours de la CDN, depuis la définition des objectifs jusqu'à la planification et la réalisation sur le terrain de l'ensemble des activités programmées. Pour se faire des cessions de formations sur la gestion rationnelle des ressources naturelles, sa protection et sa mise en valeur doivent être planifiées et mis en œuvre au bénéfice des différents intervenants.

La réussite de l'exécution des activités de la CDN en dépend largement.

6.1.6. Économie d'énergie/substitution

Les foyers améliorés sont efficaces puisqu'ils ont un rendement thermique supérieur à celui des foyers traditionnels. Ainsi, l'utilisation des foyers améliorés limite les déboisements, réduit la demande en bois de feu, contribue à la lutte contre le changement climatique, accompagne les politiques environnementales nationales et protège les forêts face à l'utilisation irrationnelle.

Les résultats des tests de performances réalisés par le PERACOD en 2010, montrent que l'utilisation des foyers améliorés a conduit à une réduction des consommations journalières de charbon de bois et de bois de chauffe par les ménages de l'ordre de 30% et de 40 à 45% respectivement.

Une étude intitulée « *La consommation du bois-énergie et ses impacts socio-économiques dans la commune Diouloulou, Basse Casamance, Sénégal* » publiée par l'Université Assane Seck de Ziguinchor, UFR des sciences et Technologies, département géographie dans la Revue Espace Géographique et Société Marocaine (EGSM) n°50.2021 indique que la consommation journalière d'une personne est de 0,4 kg de bois et celle en charbon de bois 0,2 kg.

- La consommation traditionnelle moyenne annuelle par personne est de 146 kg ;
- La consommation avec le fourneau amélioré annuelle par personne est de 87,6 kg soit une réduction de 58,4 kg/personne/an. Soit en valeur relative 40%, ce résultat est en phase avec celui du PERACOD.

6.1.7. Transfert de technologie

Dans le cadre de la carbonisation, la société IDEX a engagé depuis le début de l'année 2017, le développement d'un ambitieux projet dénommé CARBOMAX, consistant à la production industrielle de charbon de bois pour les ménages et industriels au Sénégal.

En phase préliminaire, IDEX a fabriqué une machine modèle de base à titre expérimental suivant le concept de Van Marion Retord (VMR).

Le charbon de bois attendu offre des caractéristiques largement meilleures que celles obtenues avec la meule traditionnelle et la meule Casamance. Il s'agit de :

- 80 à 85% de taux de carbone fixe ;
- 2 à 5% de teneur en cendre ;
- 10 à 20% de teneur en matières volatiles.

Le modèle d'unité industrielle pilote prévu est conçu suivant la technologie de carbonisation par pyrolyse lente avec :

- deux cornues carbonisées alternativement pour une capacité journalière de 1 tonne de charbon de bois ;
- un recyclage des gaz de pyrolyse comme combustible par le process durant les phases de séchage du bois avant carbonisation ;
- une récupération des jus pyrolygneux en vue d'une valorisation ultérieure ;
- un lavage à l'eau de soude des gaz de combustion avant rejet dans l'atmosphère.

6.2. D'autres activités importantes de la Foresterie

6.2.1. La création d'aires du Patrimoine autochtone et communautaire (APAC)

Ces initiatives sont sous-tendues par la reconnaissance que les peuples autochtones ont toujours vécu dans leur environnement et entretiennent avec lui des relations culturelles, sociales et économiques anciennes, intenses et profondes. L'étroitesse des liens avec leur environnement explique l'étendue et la solidité des connaissances dont les peuples autochtones sont dépositaires en matière de gestion des ressources naturelles (eau, foncier, etc.) et de conservation de la biodiversité.

C'est dans ce cadre, que l'on note aujourd'hui, une certaine reconnaissance et une intégration progressive des connaissances traditionnelles et locales dans la gestion de l'environnement et la conservation de la biodiversité, à travers la mise en place, un peu partout dans le monde, des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC).

Tableau 1: Aires du Patrimoine autochtone et communautaire au Sénégal

Dénomination	Superficie (ha)	LOCALISATION ADMINISTRATIVE			
		Région	Département	Arrondissement	Commune
Dabo	1 542	Kolda	Kolda	Dabo	Dabo
Bad Bar Douma	22	Sédhiou	Sédhiou	Tanaff	Simbandi Brassou
Démoussal	10	Kolda	Vélingara	Pakour	Ouassadou
Soutou Païro	100	Kolda	Vélingara	Pakour	Paroumba
Tock ngol	60,41	Diourbel	Diourbel	Ndoulo	Ngohé
Bafato	110	Kolda	Vélingara	Pakour	Ouassadou
Sa Adjie	31	Kaolack	Kaolack	Koumbal	Thiaré
Guy Baol (Keur Safady)	75	Kaolack	Kaolack	Koumbal	Thiaré
Ngorel (Lat Mingué)	1 196	Kaolack	Kaolack	Koumbal	Latmingué
Sarre Mawade	1 239	Kaolack	Kaolack	Koumbal	Latmingué
Mama Cavsou	1 045	Kaolack	Kaolack	Koumbal	Keur Baka
Lac de Guiers	180	Saint-Louis	Saint-Louis	Lac de Guiers	Ngnith



Figure 2: Localisation des APAC au Sénégal

6.2.2. La création des zones amodiées, des réserves communautaires de biodiversité et de réserves naturelles communautaires

A côté des forêts classées, des réserves et des parcs nationaux plus connus, des initiatives de protection de l'environnement et de la biodiversité sont menées.

- Les zones amodiées sont des territoires de chasse loués par l'Etat à des tierces personnes. Elles sont au nombre de 107 au niveau national, couvrant une superficie totale de 3 689 936 hectares, elles accueillent principalement des chasseurs touristes. La chasse s'y pratique tous les jours durant la campagne de chasse. L'amodiataire est habilité à y faire chasser ses clients.
- Les réserves communautaires de biodiversité (RCB) créées par la DEFCCS sur 11 sites couvrant 135000 hectares pour la valorisation des biens et services des écosystèmes,
- Les réserves naturelles communautaires (RNC) créées par le PGIES et le PFNAC dont les 20 plans d'aménagement sont pris en compte dans les réalisations durant l'étude.

6.3. Les principaux acteurs dans la foresterie

Les rencontres tenues dans les six régions ont permis d'identifier les différents acteurs. ceux du secteur public sont les principaux intervenants dans la foresterie en général (Figure 13). Leur niveau d'implication représente à lui seul 67% comparativement aux autres acteurs dont les associations (23%). On note que le secteur privé est moins présent dans la mise en œuvre des thématiques et des activités.

La relative faiblesse des interventions des associations, des ONG et des privés peut être interprétée selon plusieurs cas de figures :

- Un manque de visibilité pouvant conduire, entre autres, à un recueil non exhaustif des données sur leurs réalisations;
- Une insuffisance dans les mécanismes de remontée de d'information et de données;
- Un manque de moyens pour réaliser des activités plus importantes;
- Une insuffisance de leur présence sur le terrain;
- Etc.

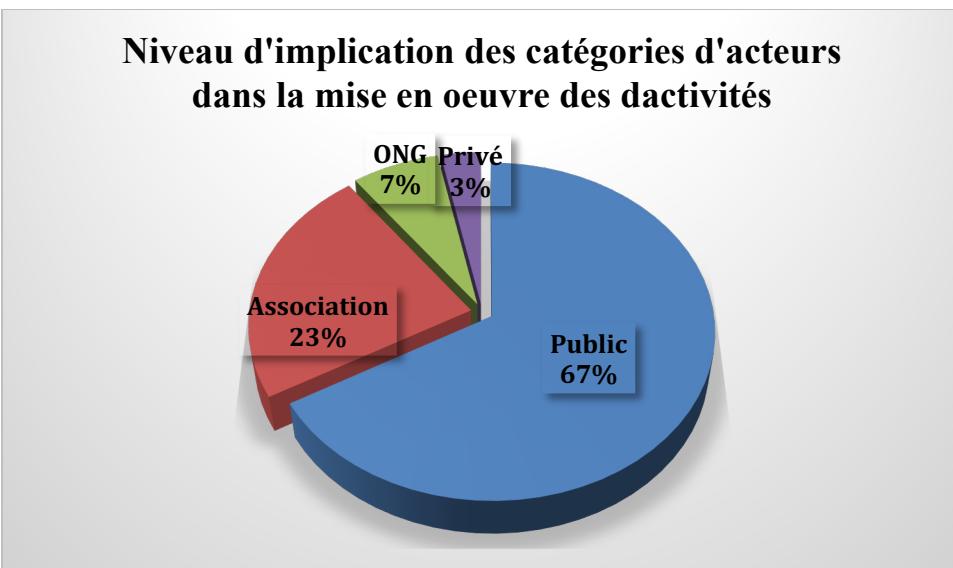


Figure 3 : Niveau d'implication des catégories d'acteurs dans la mise en œuvre des activités au niveau national

Parmi les catégories d'acteurs, on note une certaine diversité dans les différentes ZEG. La ZEG Delta et Vallée du fleuve Sénégal et la ZEG Forestière du Sud réunissent plus d'acteurs intervenants dans les activités forestières avec respectivement 31% et 20%. La ZEG Sylvopastorale Ferlo en a le moins.

6.3.1. Publics

Les **acteurs publics** comprennent le Service des Eaux et Forêts, l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte (ASERGMV), la Direction des Parcs nationaux, la Direction des Aires marines protégées communautaires (DAMPC), le Centre de Suivi écologique (CSE), les collectivités territoriales et les projets et programmes.

- Le Service des Eaux et Forêts. Conformément à l'arrêté ministériel N° 10 621 du 17 septembre 1981, sous l'autorité du Ministère de tutelle, la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des sols (DEFCCS) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique forestière nationale. Elle exerce les prérogatives de l'Etat dans les domaines de la conservation des sols, de la gestion de la faune et des écosystèmes forestiers. La loi n°2018-25 du 25 novembre 2018 portant Code forestier dispose que : « Le Service des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols est chargé de la gestion du domaine forestier de l'Etat [...]. Il appuie et conseille les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des compétences de l'environnement qui leur sont transférées ».
- L'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la Grande muraille verte en abrégé ASERGMV a été créée suivant le décret n°2019-1014 du 03 juillet 2019. L'ASERGMV a pour mission générale d'intensifier la reforestation, de créer des écovillages et de réaliser le projet continental de la Grande muraille verte, sur toute l'étendue du territoire national.
- La Direction des Parcs Nationaux (DPN) a pour mission principale la mise en œuvre de la Politique de l'Etat, conformément aux engagements internationaux contactées par le Sénégal en matière de conservation de la diversité biologique (Ramsar, Bonn, Berne,

CDB, Patrimoine Mondial, Réserve MAB, etc.). Ainsi, la Direction des Parcs Nationaux se charge spécifiquement de:

- Consolider et renforcer les acquis de la conservation de la biodiversité dans les aires protégées et leur périphérie ;
 - Réhabiliter les habitats et redéployer les espèces de faune préexistantes disparues et/ou en voie d'extinction dans leurs habitats naturels ;
 - Assurer la mise en œuvre, au plan national, des conventions internationales relatives à la conservation de la biodiversité et qui relèvent de son ressort ;
 - Appuyer les partenaires pertinents dans les processus d'identification des sites d'intérêt pour la biodiversité et de leur érection en aires protégées ;
 - Susciter et appuyer la participation des populations locales dans les activités de conservation, de restauration et de valorisation de la diversité biologique ;
 - Promouvoir la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources naturelles, notamment par la mise en place d'aires protégées et réserves de biosphère transfrontalières;
 - Promouvoir le développement les initiatives privées dans les activités relatives à la gestion et à la valorisation des aires protégées et de la biodiversité en général ;
 - Amener le taux de couverture des aires protégées au moins à 12% du territoire national conformément aux recommandations de la Convention sur la Diversité Biologique.
- La Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP), sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition écologique. Cette orientation politique vise à renforcer la protection des ressources marines côtières par la mise en place d'un réseau fonctionnel d'aires protégées suffisamment représentatif des écosystèmes côtiers, estuariens et marins. La création de nouvelles AMP dotées d'organes de gestion adaptés, est l'option privilégiée du Gouvernement, conformément aux recommandations de la Communauté Internationale, notamment la Convention sur la Diversité Biologique. A travers cette politique, le Sénégal souhaite reconstituer son potentiel halieutique et asseoir un développement socioéconomique durable.
 - Le CSE a pour mission de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour notamment l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement ». A ce titre, les interventions du CSE couvrent des domaines variés tels que l'appui à l'aménagement du territoire et à la gestion urbaine, le soutien scientifique et technique à la gestion durable des terres, l'appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles, les évaluations environnementales et sociales, le suivi des efforts de lutte contre la pauvreté, l'appui à la lutte contre les changements climatiques.
 - Sous la tutelle de Ministère de l'Environnement et du Développement durable et de la Transition écologique «(MEDDTE), la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC) est chargée de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement, notamment de la protection de la nature et des hommes contre les pollutions et les nuisances. A cet effet, elle a pour mission :
 - La prévention et le contrôle des pollutions et nuisances ;
 - Le suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'Environnement ;
 - L'élaboration des textes juridiques concernant l'Environnement ;
 - Le suivi des conventions relevant de ses missions ;

- L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale ;
- La gestion de l'installation classée pour la protection de l'environnement ;
- La gestion du littoral.
- **Les collectivités territoriales** sont chargées du développement local et communautaire, elles assurent selon le principe de subsidiarité, une gestion de proximité et sont le réceptacle et le relais des interventions étatiques. Le Code général des collectivités locales a renforcé ces dispositions. Elles ont bénéficié d'un transfert de neuf compétences dont l'« environnement et la gestion des ressources naturelles ».
- **Les projets et programmes** sont conçus par l'Etat avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour répondre à des objectifs précis avec une concentration de moyens. Les projets mis en œuvre relèvent le plus souvent des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage et travaillent en collaboration avec les inspections régionales des Eaux et Forêts pour des actions de restauration des écosystèmes et la lutte contre les feux de brousse. Il s'agit principalement du projet PASA LOUMAKAF, du Programme Multinational de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnel au Sahel (P2RS) ; du Programme d'Appui au Développement Agricole et à l'Entreprenariat Rural (PADAER), du Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agri business au Sénégal (PDIDAS) et du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC).

6.3.2. Le secteur privé

Le secteur privé est composé par les entreprises nationales ou multinationales, les entreprises individuelles formelles ou informelles. Il est essentiellement constitué de PME qui représentent près de 90% des entreprises au Sénégal. Cependant, selon la BAD (2022) leur développement a un certain nombre de contraintes importantes dont : le taux de mortalité précoce des entreprises (environ 60% durant la première année de création) ; la prédominance du secteur informel et le manque de professionnalisme ; la difficulté d'accès à la commande publique ; la faiblesse dans la production de l'information financière ; et la difficulté d'accès au financement bancaire adapté aux PME.

Les entretiens avec les gestionnaires de sociétés privées (GCO, CSS, Réserve de Bandia...), des producteurs locaux (GIE), des responsables d'organisations faîtières (AUMN, UNCEFS), des amodiataires de zones forestières (espaces de chasse touristique) ont permis d'avoir des informations sur les méthodologies utilisées dans la conduite des activités et les bénéfices perçus.

Certains membres du secteur sont informés du processus de la CDN depuis la contribution prévue déterminée national. Ils font le lien entre la CDN et le PSE-vert. Cependant, c'est une partie infime. Une bonne partie d'entre eux ne sont pas au courant de la CDN, encore moins de la CDN-Foresterie.

Globalement, les membres du secteur privé qui ont été consultés ont bien apprécié leur implication dans le processus. Cette implication a contribué à une mise à niveau sur le sujet, une évolution des mentalités. Elle constitue une opportunité pour le développement de leurs projets.

6.3.3. Associatifs

Les acteurs associatifs sont très actifs dans la conduite d'activités en lien avec la CDN Foresterie même si ce lien n'est pas clairement établi... On pourrait dire que beaucoup d'acteurs font de la CDN sans savoir qu'ils font de la CDN... A titre d'illustration, l'ONG, NEBEDAY, OCEANIUM, APIL,

Tuba ca kanam et des comités villageois conduisent des activités d'aménagement durable, de reboisement de la mangrove,

6.3.4. Individuels

De par le passé, des individus se sont distingués dans la conduite d'activités de foresterie. C'était le cas de feu Ibrahima Fédior dans la vallée du Fleuve Sénégal, de Khassim Ndour à Sébikotane qui ont eu à leur actif, la réalisation de reboisements, de plusieurs kilomètres de haies vives et de brise-vent.

Le diagnostic a montré qu'il des individuels qui se distinguent dans la conduite des activités de reboisement et de conservation des sols. C'est le cas des paysans de Touba Toul et environs qui grâce à la RNA, ont créé des parcs à kadd (*Faidherbia albida*).

M. Opa Cissokho s'active dans la valorisation de la gomme arabique (*Acacia senegal*) et du buy (fruit de *Adansonia digitata*) dans la zone de Goudidy. Il est accompagné par la Banque Agricole mais le développement de son business reste tributaire de l'accompagnement du Service forestier dans l'aménagement de la forêt afin de sécuriser les approvisionnements.

6.3.5. Les partenaires techniques et financiers

Les partenaires techniques et financiers appuient le Gouvernement à la formulation de projets et au financement d'activités de reboisement et de gestion durable des forêts.

Les consultants ont tenu deux réunions avec la Banque Mondiale pour discuter des opportunités de financement de la CDN Foresterie.

A titre d'illustration voici une liste de PTF ayant financé des projets forestiers ou la gestion durable des forêts :

- l'Organisation des Nations-Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation-FAO (ACD),
- la Banque Mondiale-BM (IDA, FND), (PROGEDE et SENRM),
- la coopération allemande GIZ (PERACOD),
- l' agence canadienne pour le Développement international-ACDI (PAEFK, PADEN, PADEC), IDA, FEM (PDIDAS),
- le Fonds africain pour le Développement-FAD (PADERCA),
- FEM-PNUD, (PRGTE PROGERT),
- les Pays-Bas (PRCA).
- le Programme alimentaire mondial (PAM) ,

6.4. Les réalisations dans les initiatives à fort impact sur la mise en œuvre de la CDN Foresterie

Les occurrences de thématiques dans les différentes ZEG montre que « Reboisement et la conservation des sols¹ » (RCS) est la plus communément partagée par les acteurs intervenant dans le domaine de la foresterie de manière générale. Les activités qu'elle couvre représentent 67% des occurrences (Figure 15). Le « Renforcement des capacités – formation² » (RC-F) vient en deuxième position (13%) suivi par « Gestion et lutte contre les feux de brousses³ » (GLCFB) (9%).

La thématique « Aménagement des ressources forestières et lutte contre la déforestation» (ARFLCD) (6%) et « Énergie de substitution⁴ (EEner) (5%) sont les moins partagées entre les ZEG. Elles sont très peu évoquées dans les ZEG Sylvopastorale Ferlo, Delta et vallée du fleuve Sénégal et Agropastorale CE-SE. ARFLCD est essentiellement menée dans les ZEG du Bassin arachidier, Forestière sud, et littoral. Cela peut être expliqué par le fait que l'aménagement n'est évoqué que dans les ZEG ou il y a un capital de bois sur pied, ce qui renforce le constat selon lequel l'aménagement s'adresse principalement aux bois (énergie, œuvre, etc.).

6.4.1. Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation

Le Sénégal est de tous les pays de l'Afrique occidentale, celui qui présente l'expérience la plus ancienne en matière d'aménagement forestier avec notamment, d'une part, la forêt de Bandia (1954), et d'autre part, le programme national d'aménagement des peuplements naturels (1963-1972) couvrant les peuplements de gonakiés longeant le fleuve Sénégal et les forêts de légumineuses-combrétacées du Rail dans l'axe Kaolack-Tambacounda. Ces expériences ont dû être suspendues par la suite pour principalement deux raisons : le non-respect des normes prévues par le Plan d'aménagement, avec le doublement de la possibilité retenue, et une faiblesse dans le contrôle sur le terrain de la part des agents forestiers des coupes faites par les exploitants. Ces premiers plans d'aménagement, exécutés en régie, se caractérisent également par le fait que les populations des villages riverains n'étaient impliquées dans les opérations (ramassage de bois mort, pacage, cueillette de produits non ligneux) que dans la mesure où cela ne perturbait pas gravement les dispositions des susdits plans. Il faut ajouter que la suspension de l'aménagement amorcée au niveau des peuplements purs de gonakiés de la vallée du fleuve Sénégal était motivée par l'avènement de la sécheresse en 1973, qui avait entraîné la suspension des crues du fleuve et provoqué un début de mortalité de ces peuplements.

Les dernières opérations d'aménagement durable des ressources forestières ont porté principalement sur la production de bois-énergie pour l'approvisionnement des grands centres urbains du pays.

Le tableau donne la situation des forêts aménagées de 2010 à 2021, suivant le statut.

¹ RCS : Cordons pierreux, diguettes et digues anti-sel, fixation des dunes, mise en défens plantations (agroforesterie, massives, linéaire), régénération naturelle assistée (RNA), restauration de la mangrove, rideau de vétiver

² RC-F : Formation en gestion des ressources naturelles et autres

³ GLCFB : Lutte passive et lutte active contre les feux de brousses

⁴ EEner : Foyers améliorés, énergies renouvelables, etc.

Tableau 2: Réalisations en Aménagement durable des forêts selon le statut

Année	Forêts classées	Forêts communales	Total
2010		54 305	54 305
2011	3 640	2 290	5 930
2012		2 960	2 960
2013		696	696
2014	119 424	337 163	456 587
2015	73 262	833	74 095
2016	19 600	241 018	260 618
2018	19 071		19 108
2019	99 075		99 075
2020	2 203		2 203
2021	775	53 912	54 687
Total	337 050	693 177	1 030 264

Source : Compilation données rapports annuels DEFCCS, IREF

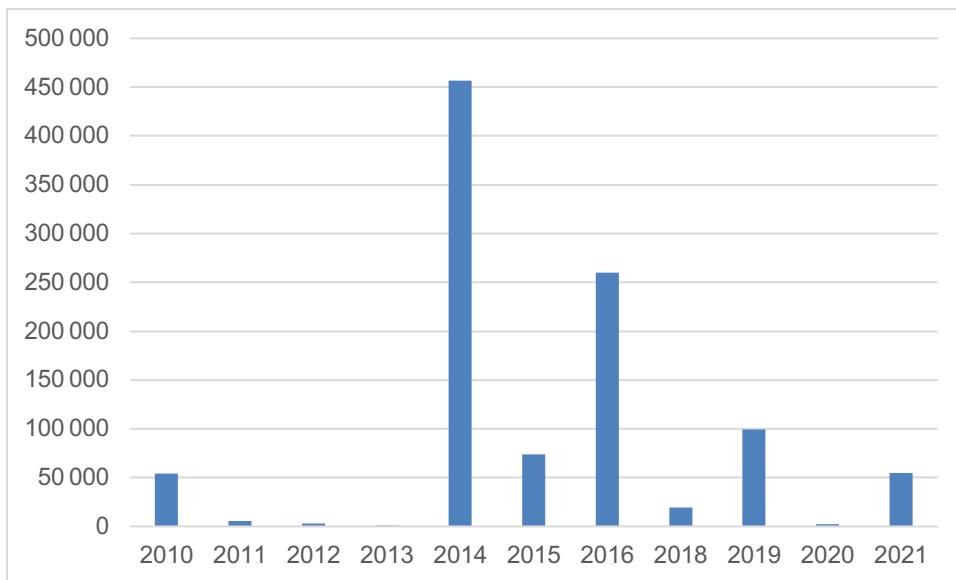


Figure 4 : Évolution des superficies aménagées de 2010 à 2021 en hectares

« Les variations en hausse ou en baisse des performances en matière d'aménagement correspondent à l'avènement ou la fin de projets (PROGEDE-Banque mondiale, PERACOD-GIZ) ou liées à des initiatives plus ou moins importantes prises par les collectivités territoriales (régions de Tambacounda et Fatick) ».

Dans les stratégies sectorielles de mise en œuvre de la CDN du Sénégal, il n'est pas fait mention des objectifs en matière d'aménagement durable des ressources forestières même s'il est évoqué l'application de plans d'aménagement et leur impact sur la lutte contre les feux de brousse. Par contre, les objectifs d'aménagement durable de 1 000 000 d'hectares ont été rappelés dans la CDN Foresterie et dans les TDR de la mission.

6.4.2. Reboisement et conservation des eaux et des sols

Cette thématique regroupe, hormis la production de plants, les plantations massives (en plein, agroforestières), les plantations linéaires, la régénération naturelle assistée, les mises en défens, la fixation des dunes, la restauration de la mangrove.

Tableau 3: Réalisations en matière de reboisement et conservation des eaux et des sols

Zone écogéographique	Plantations massives (ha)	Plantations linéaires (km)	Restauration (ha)	Régénération naturelle assistée (ha)	Fixation des dunes (km)
Agrosylvopastorale	4 529	3 389	1 645	115	
Bassin arachidier	7 457	7 457	7 457	7 457	
Delta et vallée du FS	2 081	1 523	4 208	1 793	
Forestière Sud	15 154	15 154	15 154	53	0
Littoral et Niayes	4 269	4 269	4 269	1 443	235
Sylvopastorale du Ferlo	25 924	1 691	44 123	48 894	1 132
Total général	77 190	18 080	64 555	76 795	1 367

Source : Compilation données rapports annuels DEFCCS, IREF

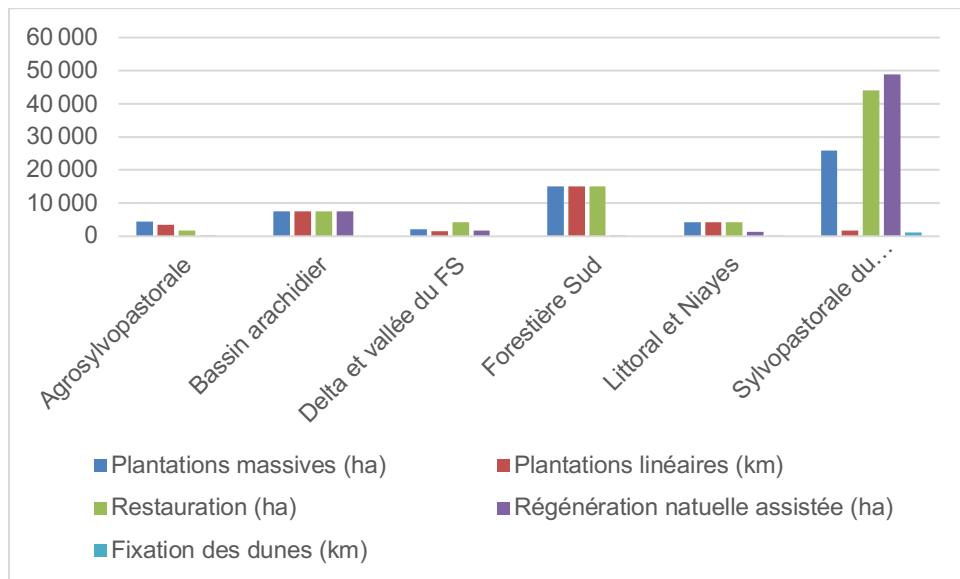


Figure 5: Situation du reboisement et de la conservation des sols dans les ZEG

Les réalisations sont plus importantes dans la ZEG sylvopastorale du Ferlo du fait, comme il est normal, de la prise en compte de celles de l'Agence sénégalaise de la Reforestation et de la grande muraille verte et de sa devancière. L'agence a à son actif, entre 2008 et 2017, 42452 hectares et 18500 hectares de mise en défens de reboisement

6.4.3. Gestion des feux et lutte contre les feux de brousse

La gestion et la lutte contre les feux de brousse comprennent la lutte passive et la lutte active. Dans la lutte passive, il est pris en compte les réunions de sensibilisation (nombre), les comités de lutte (formés ou réhabilités), les émissions radio ou télévisées (nombre), les pare-feu ouverts (nombre de km), les pare-feu entretenus (nombre de km), le matériel de lutte (valeur fcfa).

Tableau 4: Réalisations 2010 à 2021 sur la gestion et la lutte contre les feux de brousse (A)

	Séances sensibilisation (nb)	Pare-feu ouverts (km)	Pare-feu entretenus (km)	Feux précoces (ha)	Feux précoces (km)	Feux tardifs (nb)
Agrosylvopastorale	1 991	1 645	2 839	2 912 924	8 774	204 800
Bassin arachidier	1 989	1 168	1 722	38 233	0	96 680
Delta et vallée du FS	399	5 593	5 022	0	0	111 357
Forestière Sud	2 061	4 922	3 112	1 083 208	7 570	323 958
Littoral et Niayes	2 259	145	836	0	0	9 163
Sylvopastorale du Ferlo	169	1 300	9 340	3 389	0	30 531
Total	8 868	14 773	22 871	4 037 754	16 344	776 490

Tableau 5: Réalisations 2010 à 2021 sur la gestion et la lutte contre les feux de brousse (B)

Année	Séances sensibilisation (nb)	Pare-feu ouverts (km)	Pare-feu entretenus (km)	Feux précoces (ha)	Feux précoces (km)	Feux tardifs (nb)	Feux tardifs (ha)
2010	253	732	1 915	313 981	172	191	36 192
2011	793	1 690	1 762	648 634	733	455	155 415
2012	763	875	3 823	698 729	446	353	59 630
2013	1 355	754	2 870	426 505	719	577	131 347
2014	448	710	2 425	503 652	509	488	117 177
2015	884	435	1 354	375 022	848	327	38 346
2016	327	1 057	2 079	307 086	1 043	605	106 498
2017	682	3 846	917	139 809	791	419	44 680
2018	635	919	1 098	169 314	6 172	372	26 226
2019	716	1 074	1 128	51 505	1 050	385	22 633
2020	492	653	1 270	337 572	2 667	485	20 012
2021	1 520	2 027	2 229	65 948	1 194	685	18 336
Total	8868	14 773	22 871	4 037 754	16 344	5 342	776 490

Source : Compilation données rapports annuels DEFCCS, IREF

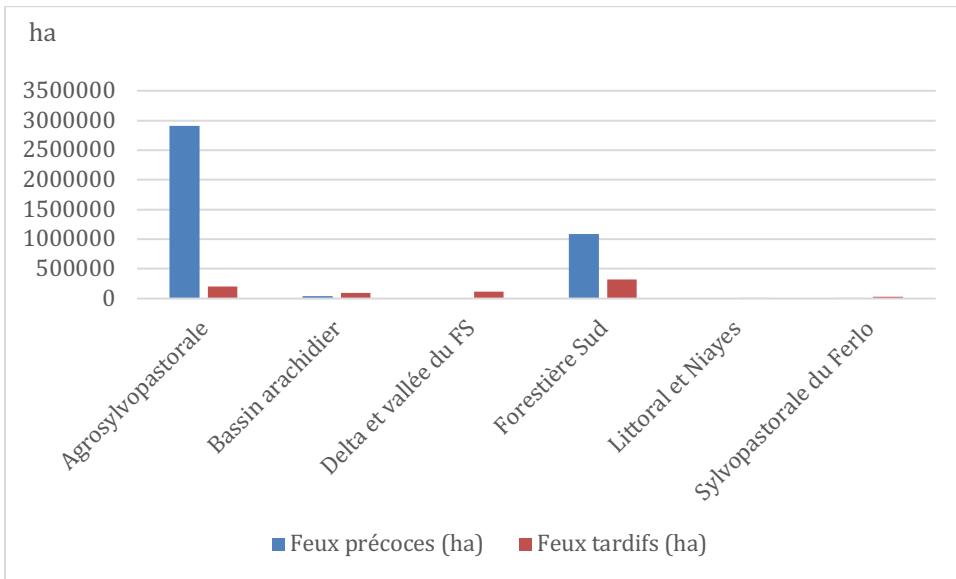


Figure 6: Situation des feux précoces et tardifs dans les ZEG

Les superficies brûlées dues aux feux tardifs et celles dues aux feux contrôlés s'élèvent respectivement à 65948 et 18336 hectares en 2021 et à 375022 et 38346 hectares en 2015, ce qui correspond à une réduction de 18% à 47%.

6.4.4. Valorisation des biens et services écosystémiques

La valorisation des biens et services écosystémiques se fait principalement à travers l'exploitation des produits forestiers, l'implantation des réserves de faune, le tourisme cynégétique à travers l'amodiation.

Les réserves (Bandia, Fathala Amboura, Koyli-Alpha, etc.) et autres du genre ont contribué à une restauration de couverts d'espaces forestiers et à un renforcement de la biodiversité végétale et animale. Ce faisant, ils ont contribué à l'augmentation de la capacité de séquestration de carbone de ces écosystèmes en plus de favoriser l'émergence d'autres services écosystémiques comme le l'écotourisme.

En termes de services culturels, le maintien de la couverture forestière permet de disposer de services spirituels et religieux à travers l'apprentissage traditionnel des jeunes des principes de la vie (bois sacré), de services éducatifs par le partage de connaissances sur l'importance jouée par les essences forestières, de services touristiques par le développement du tourisme écologique avec la conscientisation sur l'importance de la préservation de la diversité biologique.

Tableau 6: Quantités de quelques PFNL contrôlées de 2011 à 2018, à titre d'illustration

PRODUITS	Unité	ANNEES							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ditakh (fruit de <i>Detarium senegalense</i>)	kg	283 924	396 136	1 854 132	856 019	480 750	1 417 975	1 523 652	723 404
Encens (provenant de diguidié+Gowé)	kg	430 536	525 800	510 024	293 888	384 772	482 874	614 717	519 004
Fruit de Jujubier (<i>Ziziphus mauritiana</i>)	kg	1 071 363	911 354	1 361 020	240 877	805 969	1 591 967	966 902	447 072
Soump (Fruit de <i>Balanites aegyptiaca</i>)	kg				108 933	163 567	140 558	155 880	385 912
Kougham (gr. fraiche de <i>Parkia biglobosa</i>)	kg	178 031	84 507	97 000	38 457	101 763	87 018	61 746	102 890
Madd (Fruit de <i>Saba senegalensis</i>)	kg	564 639	451 463	986 452	761 200	362 406	1 468 850	1 864 207	946 321
Nététou (gr. fermentée de <i>Parkia biglobosa</i>)	kg	244 755	396 109	561 545	302 980	643 739	713 614	302 955	598 686
Buuy (Fruit de <i>Adansonia digitata</i>)	kg	2 242 413	2 201 553	2 782 181	289 227	856 798	2 840 588	2 725 223	3 041 188
Gomme mbep (<i>Sterculia setigera</i>)	kg	354 935	222 052	144 548	111 399	76 772	54 472	490 123	742 347
Gomme arabique (<i>Acacia</i>)	kg	98 671	142 520	270 820	125 721	162 690	165 038	904 955	594 223
Huile de palme (<i>Elaeis guineensis</i>)	l	240 125	298 469	335 581	161 762	375 611	555 785	563 933	859 390
Feuilles de rônier (<i>Borassus aethiopum</i>)	kg	276 193	206 375	298 250	240 945	198 867	252 860	231 420	140 057

Source : Compilation données rapports annuels DEFCCS, IREF

Des initiatives de valorisation des biens et services des écosystèmes sont répertoriées et concernant principalement les fruitiers. Ces initiatives pourraient être renforcées et mise à l'échelle.

1. *Parkia biglobosa*

Au Sénégal, la transformation du néré, un arbre de la famille des Mimosacée bien représenté dans la zone sud et sud-ouest du Sénégal.

Le nététou, condiment traditionnel, fait l'objet d'une commercialisation en plein essor. L'activité s'organise actuellement en filières, articulées autour de groupements essentiellement féminins. Selon une étude du CIRAD, en Août 1996, dans le seul village de Kagnarou, situé au Nord de Bignona (Basse-Casamance), on en dénombre onze, comprenant chacun une vingtaine de transformatrices.

Le niveau de production des groupes va jusqu'à 10 à 15 tonnes de néré pendant la campagne de décembre à juin.

2. *Sterculia setigera*

Selon une étude de cas sur les produits naturels le Laalo mbepp au Sénégal en novembre 2005 publié pour revue par United States Agency for International Development (USAID/EGAT). Elle a été préparée par Anne Dudte Johnson, Malick Sada Sy, and Matar Gaye d'International Resources Group (IRG).

La filière gomme mbep, principalement exploitée dans la région de Tambacounda mobilise plusieurs acteurs à travers les différents maillons dont : • Les producteurs au niveau village (plus de 189 entreprises) • Les banas banas • Les collecteurs • Les grossites • Les sociétés (Setexpharm, Socogomme). Le commerce de la gomme touche presque tous les centres urbains du Sénégal et une bonne partie du monde rural. Le lieu d'exploitation de la gomme se trouve dans l'une des régions les plus pauvres du Sénégal.

Dans l'exploitation de la filière les producteurs gagnent des revenus annuels de l'ordre de 687 500 000 F CFA (US \$1 375 000) . La gomme Karaya est une gomme exsudée par *Sterculia setigera*.

3. *Adansonia digitata*

La production annuelle de pain de singe est estimée à 2.500 tonnes, dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, par le Service national des Eaux et Forêts, rappelle le texte. Soixante-quinze pour cent voire 80% de la production totale est commercialisée. Ce qui correspond à une valeur totale de plus 774, 323 millions de FCFA pour un volume de 5.500 tonnes de 2009 à 2012. Environ 7.200 personnes sont recensées dans la filière « bouye », dont plus de 4.000 femmes (56% exploitants).

6.5. La méthodologie d'intervention des acteurs

En ce qui concerne les **associations**, les stratégies développées pour les initiatives couvrent :

- le partenariat technique avec le Service des Eaux et Forêts ou avec d'autres partenaires dans le domaine du conseil agricole, de la recherche, de la production horticole ;
- le partenariat financier pour la mobilisation de ressources externes dédiées aux activités de foresterie ;
- la mobilisation de ressources internes dédiées aux activités de foresterie ;
- l'autoproduction de plants pour le reboisement, y compris d'espèces rares à des fins multiples (alimentation, pharmacopée...) ;
- la mobilisation sociale et de proximité à travers l'IEC, le thé débat, les émissions radio, réseaux sociaux, les caravanes de sensibilisation/démonstration ;
- l'implication des autorités locales dans les activités

En ce qui concerne les **ONG**, les stratégies développées pour les initiatives couvrent :

- le renforcement de capacités des acteurs sur les thématiques ciblées ;
- le renforcement de capacités sur l'entreprenariat rural et la valorisation des biens et services ;
- l'intermédiation financière et technique ;
- le partenariat avec les services techniques, le secteur privé, les pairs y compris à l'international ;
- le recours à des outils de diagnostic et de planification

Les ONG, assez bien structurées, respectent une approche genre dans leurs interventions.

Les **privés** disposent quant à eux d'un certain nombre d'avantages comparatifs valorisables dans la mise en œuvre de la CDN Foresterie :

- ils sont au fait des enjeux liés aux changements climatiques en général et même pour certains, à la CDN Foresterie ;
- la structure divisionnaire du travail tient compte de ces enjeux ;
- ils possèdent dans leurs équipes des profils capables de prendre en charge les questions liées à la CDN Foresterie ;
- ils ont des ressources financières dédiées.

Sur la base d'une planification maîtrisée, ces avantages comparatifs leur permettent de diversifier leurs activités en lien avec la CDN Foresterie : reboisement, installation de foyers améliorés, de biodigesteur, agroécologie, rationalisation de l'utilisation de l'eau (irrigation goutte à goutte), réhabilitation et gestion de la biodiversité, suivi des émissions de CO2 dues à la consommation d'énergie, la sensibilisation et la formation.

Le **public** développe de multiples modalités de partenariat :

- public-public dans le domaine de l'aménagement des forêts communales et des aires protégées, la lutte contre les feux de brousse, renforcement technique et éveil...

- public-privé dans le domaine de la restauration des zones exploitées, du reboisement, de la valorisation des biens et services via les concessions ;
- public-OSC dans le domaine de la fourniture de fascines pour la stabilisation du sol et gabions pour la protection des plants,

Les partenaires techniques et financiers (PTF) développent plusieurs formes de partenariat :

- le financement de projets de l'agriculture ou de l'élevage avec une composante Gestion des ressources forestières ou lutte contre les feux de brousse qui est confiée au Service forestier sur la base d'un protocole d'accord ou d'une convention pour la mise en œuvre;
- le financement d'initiatives relatives aux thématiques de la CDN Foresterie :
- l'appui à la formulation de projets et la recherche de financement.

6.6. Les difficultés rencontrées

Dans la mise en œuvre des initiatives, certaines difficultés rencontrées ont été mises en évidence par les acteurs. Il s'agit de :

Sur le plan interne :

- Le manque de moyens financiers et matériels ;
- Un déficit de compétences techniques ;
- Niveau faible de priorité des initiatives en matière de foresterie, en lien avec l'acuité des besoins primaires ;
- Le manque d'appropriation des réalisations par les populations

Sur le plan externe :

- Les litiges et conflits fonciers
- Irrégularité des pluies
- Insuffisance d'encadrement technique
- Faible structuration des entités partenaires souvent dans l'informel

6.7. Recommandations et nécessités

Les difficultés ressorties lors des diagnostics, ont fait l'objet de recommandations et nécessités.

Sur le plan général :

- Développer une stratégie de communication intégrale incluant les renforcements autour de la CDN Foresterie ;
- Explorer davantage les opportunités de mobilisation des ressources à travers le marché du carbone
- Promouvoir des approches inclusives dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des initiatives ;
- Privilégier les synergies d'actions à travers le renforcement de cadres de concertation, de plateformes d'échanges et de partage de connaissances et de bonnes pratiques ;
- Recevoir du Service des Eaux et Forêts le guidage et l'accompagnement technique incluant les indicateurs de performance (KPI⁵).

Sur le plan spécifique :

⁵ Key Performance Indicator

- Mettre en exergue les enjeux de la conservation, du maintien et de l'extension de la bande de filao
- Comprendre et explorer les opportunités qu'offrent la RSE et la mise en œuvre des PGES ;
- Promouvoir la volonté croisée des collectivités territoriales et du Service des Eaux et Forêts, d'une part pour assumer pleinement les compétences transférées en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles, et d'autre part pour apporter les orientations techniques nécessaires aux collectivités territoriales. Sur ce dernier plan, la déconcentration poussée du Service des Eaux et Forêts demeure un avantage comparatif indéniable.

6.8. Le financement des initiatives à fort impact

Les initiatives ont été financées à partir de plusieurs sources parmi lesquelles on peut citer :

- Le budget de l'Etat à travers les services techniques et les agences ;
- Le budget des collectivités territoriales ;
- Les fonds de compensation des sociétés minières ou autoroutières ;
- Les fonds locaux d'aménagement des forêts ;
- Le secteur privé
- Les ressources des amodiataires en exécution de leur PTA annuels ;
- Les ressources des ONG et des associations ;
- Les projets de l'agriculture et de l'élevage via des protocoles avec les Eaux et Forêts ;

6.9. CDN Foresterie et genre

6.9.1. Contexte

Les changements climatiques constituent une menace directe pour la survie des populations en général et des couches vulnérables en particulier et ont occasionné d'importantes perturbations des systèmes de production forestiers, pastoraux et agricoles.

En Induisant des modifications dans les systèmes de production ruraux et urbains avec des effets majeurs et directs sur les femmes à cause de leur rôle central dans l'économie sociale, les changements climatiques accentuent ainsi les inégalités entre les hommes et les femmes, exposent davantage ces dernières à la vulnérabilité et les glissent dans la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion.

Parmi les modifications induites, nous pouvons entre autres citer :

- L'alourdissement des activités de reproduction des femmes (collecte et transformation de produits alimentaires, des combustibles, préparation des repas, corvée d'eau, prise en charge sanitaire de la famille, etc.).
- Les risques de retrait des filles de l'école pour aider aux tâches ménagères.
- Les risques sanitaires avec des carences nutritionnelles (enfants, femmes enceintes, etc.).
- La remise en cause des activités de production agricoles des femmes induite par le faible accès aux droits de propriété et aux ressources et par l'insuffisance d'activités d'adaptation au changement climatique.

- Les fortes pressions sur le temps limité des femmes et la réduction de leur temps disponible pour d'autres activités (formation technique, alphabétisation, présence aux instances de décision, pratique d'activités génératrices de revenus, etc.)
- Exposition de l'économie informelle (domaine de prédilection des femmes) aux catastrophes naturelles (inondations, etc.) dans les villes et zones périurbaines
- Réduction de l'espérance de vie des femmes, les rendant plus vulnérables avec leur faible implication dans la prévention des risques et les programmes préparatoires ou leur faible accès à l'information.

Nonobstant ces obstacles, les femmes sont souvent prêtes à engager des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour éviter les risques et/ou renforcer leur résilience. Elles jouent déjà un rôle capital dans la gestion des ressources naturelles, et sont dépositaires des connaissances traditionnelles sur les pratiques durables et les stratégies d'adaptation.

Participation des femmes à l'aménagement (cas de la bande de filao)

L'économie du Sénégal, étant fortement basée sur le secteur agricole, d'énormes efforts ont été consentis pour créer les bases d'une production agricole soutenue. Dans ce cadre, au niveau de la zone éco géographique des Niayes, principale zone maraîchère du Sénégal, la stabilisation des dunes a été identifiée comme problématique majeure pour accroître la production, tout en créant les conditions de sécurisation des autres investissements. A cet effet, un important programme de fixation des dunes, par la plantation de filao le long de la grande côte de Dakar à Saint-Louis, a été mis en place sur un horizon de près d'un demi-siècle, avec l'appui des partenaires au développement tel que le Canada à travers l'ACDI.

Par sa croissance rapide, le peuplement de *Casuarina equisetifolia* (filao) était apte à remplir de façon pérenne des fonctions de protection et de production suscitant ainsi son aménagement qui a vu la participation des populations riveraines à travers des Organisations Communautaires de Base (OCB) mis en place par les projets CTL et PAEP.

La participation remarquable des femmes se justifie par leur forte représentation au sein des OCB.

Présentation des faitières dans la zone de Notto Gouye Diama et Mboro

L'union forestière de Mboro se situe dans la zone des Niayes, arrondissement de Méouane, département de Tivaouane, régions de Thiès compte :

- Nombre de groupements : 35
- Nombre de membres : 1320 dont 460 hommes et 860 femmes.

L'union forestière de Notto Gouye Diama se situe dans la zone des Niayes, arrondissement de Pambal

- Nombre de groupements : 39
- Nombre de personnes : 3951 dont 822 hommes et 3 129 femmes.

6.9.2. Les contributions déterminées nationales, plans d'adaptation et la LPSEDD en termes de prise en compte du genre

- Les CDN/PANA/LPS reconnaissent les impacts néfastes et immédiats des changements climatiques (CC) sur les questions stratégiques pour les femmes (santé, eau, hygiène, sécurité alimentaire, terres, énergie, alphabétisation,) et précisent que les femmes sont parmi les plus vulnérables dans ces situations. Mais les plans d'action et lettres sectorielles ne prennent pas en compte les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes de manière spécifique et tangible. Les plans d'actions et activités proposées ne

considèrent pas toujours les femmes comme étant des parties prenantes qui doivent être impliquées dans toutes les étapes du processus

- Plusieurs stratégies (CDN/PANA/LPS) citent l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes comme principes. Cependant, aucun d'entre elles ne démontre clairement son engagement par la prise en compte intégrale du genre.
- Près de la moitié des CDN/PANA/LPS identifient les impacts différenciés du changement climatique et la plupart reconnaissent les femmes comme groupes vulnérables. Mais très peu de CDN/PANA/LPS ont démontré un engagement à l'égalité de genre dans les projets, en dépit du fait que plusieurs ont déclaré être guidés par l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

6.10. Propositions pour augmenter, à travers le volet atténuation, la contribution à la CDN Foresterie

6.10.1. Aménagement durable des ressources forestières et lutte contre la déforestation

L'aménagement forestier est considéré comme l'une des mesures d'atténuation/adaptation les plus appropriées au niveau national ayant des effets importants sur l'atténuation et l'adaptation dans le secteur de la foresterie. Cependant, au-delà du concept, son approche, ses objectifs et stratégies, ses techniques (y compris sylvicoles) de mise en œuvre doivent être adaptés pour un meilleur apport du secteur forestier dans la contribution nationale déterminée. En effet, l'aménagement forestier reste encore essentiellement sur la production de bois d'énergie et de bois d'œuvre.

Pour booster la contribution de l'aménagement durable à la CDN Foresterie, il faudrait entre autres, promouvoir l'aménagement écosystémique des forêts, restaurer les chantiers après coupe, professionnaliser les acteurs de l'exploitation forestière, promouvoir les concessions forestières comme préconisé par la loi.

6.10.1.1. Vers l'aménagement écosystémique

L'évaluation de la possibilité sous-estime incontestablement le potentiel forestier qui offre plusieurs types de ressources. Cet aménagement doit évoluer vers l'**aménagement forestier écosystémique** qui, d'une part cherche à réduire les écarts entre les forêts naturelles et les forêts aménagées en termes de composition et de structure d'âge, mais aussi à considérer que les forêts ne procurent pas que du bois (énergie, œuvre, etc.).

Il faut donc intégrer une approche par les « **biens et services environnementaux** » (ou « **écoservices** » ou « **services écosystémiques** ») dans l'estimation plus globale du potentiel de contribution du secteur forestier. Cette approche permet entre autres, de considérer les produits forestiers non ligneux et la faune qui sont les parents pauvres de l'aménagement forestier tel qu'entrepris actuellement.

Ces services sont variés et concernent tous les quatre grandes catégories identifiées par l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire (MEA, 2005)⁶. Ils contribuent aussi bien à l'atténuation qu'à l'adaptation.

Pour une meilleure évaluation de l'impact de l'aménagement forestier, il faut mettre en place des méthodes plus exhaustives de calculs et de détermination des possibilités forestières qui tiennent compte non seulement des dynamiques naturelles des forêts, mais aussi pour la diversité des services écosystémiques offerts par les forêts.

6.10.1.2. Restauration des chantiers après coupe

La systématisation de la **restauration des ressources après l'exploitation** par une panoplie de méthodes (reboisement, mise en défens, régénération assistée, etc.) donne l'occasion d'enrichir les forêts en augmentant la présence de certaines espèces à plus grand potentiel de séquestration de carbone et à plus haute valeur économique. Dans ce sens, une mise en œuvre accrue de la sylviculture, en tant que concept de développement des forêts, avec une production accrue de matière ligneuse notamment de bois d'œuvre à grand potentiel de séquestration de carbone et de production de bois d'énergie ou de services.

6.10.1.3. Professionnalisation des acteurs

Les principaux acteurs de la mise en œuvre des plans d'aménagement restent les « **exploitants forestiers** » traditionnels qui interviennent de manière plus informelle que formelle de par le mode d'exploitation de type minier qu'ils ont adopté. Ils exploitent les forêts, mais ne mènent généralement pas d'activités de restauration. Il y a aussi d'autres types d'acteurs informels parmi lesquels, les femmes qui jouent un rôle important dans l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers. Cette attitude démontre l'urgence d'un **changement de paradigme vers une professionnalisation** de l'exploitation pour une gestion plus durable des ressources forestières. Ce changement de paradigme doit faire appel à des acteurs plus structurés, qui pourront raisonner en termes d'**investissements dans les différentes filières potentielles offertes par le secteur forestier**. Le **secteur privé formel national** doit être impliqué dans une gestion qui se veut durable et porteuse de croissance et de développement. De manière plus générale, **au niveau international, les partenaires** ont leur place dans le développement du secteur forestier.

6.10.1.4. Promouvoir les concessions forestières

Parmi les innovations apportées par la nouvelles Loi portant Code forestier :

- la promotion de la concession des forêts classées comme modalité de gestion
- l'implication accrue du secteur privé dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par le biais de la création de forêts privées et le développement des concessions forestières

Selon la loi, la concession est un accord par lequel, le Service forestier confie à un tiers, personne physique ou morale pour une durée déterminée, la mise en valeur sur la base d'un plan d'aménagement forestier, tout ou partie d'une forêt⁷.

Les concessions permettent au secteur privé de mobiliser des ressources, sur la base d'un plan d'aménagement, et d'exploiter les biens et services durables des écosystèmes. C'est le cas de la forêt de Bandia.

6.10.2. Reboisement et conservation des eaux et des sols

Pour booster les opérations de reboisement et de conservation des eaux et des sols, il est important de mettre en avant les indicateurs d'impact. Que les plantations soient corrélées à des indicateurs sur la nutrition, sur la lutte contre pauvreté, sur la création d'emploi, à la préservation de la biodiversité, à la lutte contre les inondations etc.

Pour que ces actions puissent contribuer, il faudrait également que le système statistique puisse capter l'ensemble des contributions des différents acteurs. Pour ce faire, il faudrait se rapprocher le plus possible du terroir ou se déroulent les activités pour plus de fiabilité.

Généralement, dans les zones d'exploitation, les volumes prélevés sont supposés être compensés par la régénération naturelle à la révolution. Ce principe doit être revisité pour favoriser le reboisement dans les aires coupées. Cela pourrait faciliter l'enrichissement des forêts aménagées avec d'autres espèces plus en phase avec les objectifs d'atténuation/adaptation. Il faut alors s'inspirer de l'aménagement de la bande de filaos, dans le littoral, qui en principe donne une part primordiale au reboisement systématique après les opérations de coupes;

6.10.3. Gestion et lutte contre les feux de brousse

Pour réduire les feux de brousse et les conséquences liées aux émissions de GES, il faudrait étendre les superficies de forêts sous gestion durable en valorisant les biens et services écosystémiques durables. Le cas échéant, les gestionnaires développeront des stratégies pour minimiser les feux. C'est pourquoi, les concessions forestières permettant d'intégrer le secteur privé dans l'aménagement et la valorisation des ressources forestières s'avère être une priorité.

A cela s'ajoute, l'information et la sensibilisation sur les causes et conséquences des feux de brousse et l'ouverture et l'entretien des pare-feu. A terme, ces derniers doivent avoir une incidence positive sur la réduction et l'ampleur des feux de brousse.

Il faudrait également renforcer le système d'alerte précoce sur les feux et s'inscrire dans une logique de résilience des écosystème.

Le déploiement des engins en tenant compte de la vulnérabilité des zones

Les indicateurs d'impact sur les superficies protégées, les pertes évitées (biomasse, carbone, protection de l'habitat de la faune et autres biens et services), permettront d'ailleurs de mieux justifier les allocations de ressources.

⁷ La loi constitutionnelle n° 2016-10 du 05 avril 2016 portant révision de la Constitution a consacré la reconnaissance de nouveaux droits aux citoyens notamment le droit à un environnement sain, le droit sur les ressources naturelles et leur patrimoine foncier.

6.10.4. Mise en valeur des biens et services écosystémiques forestiers

Les biens et services écosystémiques forestiers sont à inscrire dans le volet adaptation mais induisant des co-bénéfices en matière de séquestration du carbone. Leur valorisation requiert l'implication du secteur privé.

Les services écosystémiques sont subdivisés en quatre catégories :

- **Services de support ou de soutien** : Ce sont les services nécessaires à la production des autres services, c'est-à-dire qui créent les conditions de base au développement de la vie sur terre (formation des sols, production primaire, air respirable, etc.). Leurs effets sont indirects ou apparaissent sur le long terme.
- **Services d'approvisionnement ou de production** : Ce sont les services correspondant aux produits, potentiellement commercialisables, obtenus à partir des écosystèmes (Nourriture, Eau potable, Fibres, Combustible, Produits biochimiques et pharmaceutiques, etc.).
- **Services de régulation** : Ce sont les services permettant de modérer ou réguler les phénomènes naturels (Régulation du climat, de l'érosion, des parasites, etc.).
- **Services culturels** : Ce sont les bénéfices non-matériels que l'humanité peut tirer des écosystèmes, à travers un enrichissement spirituel ou le développement cognitif des peuples (Patrimoine, esthétisme, éducation, religion, etc.).

Chaque catégorie renferme un potentiel de valorisation :

- Services d'approvisionnement ou de production : industrie/artisanat, cosmétiques, colorants pour l'industrie pharmaceutique, confiserie ;
- Services culturels : écotourisme, histoire et éducation aux valeurs,
- Services de régulation : marché carbone
- Services de support ou de soutien : pratique de l'agriculture et de l'élevage

6.11. Impacts des projets et programmes forestiers sur les indicateurs de mise en œuvre de la CDN-Foresterie

Une dizaine de projets en préparation ont été recensés. Parmi ces projets figurent 5 projets de la DEFCCS inscrits au financement du PAP2A (PRORIR, Projet gestion forêts classées, Parc de Hann, Centre Fo.Re.T, PRONASEF), le PFNAC, PGDEF, SENRM... Les fiches de projets se trouvent en annexe.

Le tableau suivant donne les prévisions et leur contribution aux objectifs de la CDN Foresterie.

Tableau 7: Contribution de projets en préparation sur la CDN Foresterie

Thématiques	Prévisions de réalisation des projets	Objectifs CDN/CDN+	Contribution
Aménagement durable des ressources forestières :	Superficie à aménager : SENRM : 2660131-1554205 (LB) PGDEF 298000 ha PFNAC : 630000 ha;	1 000 000 ha	92%
	Superficie de mangrove à aménager : 150 000 ha	0	
Reboisement et conservation des eaux et des sols :	Reboisement mangrove : 13 036 ha ; ALCOTT , WEFORREST, (14000 ha) OCEANIUM	20 000 ha	135%

	Restauration : 10 000 ha/1300 ha dunes ;	500 000 ha	2%
	Plantation agroforestière/Niayes : 3 000 ha ;		-
	Plantation massive : 10 000 ha ;	105 000 ha	10%
	Mise en défens :	500 000 ha	-
Gestion des feux et lutte contre les feux de brousse	Entretien de pare-feu : 556 km ;		-
Valorisation des biens			

6.12. Cadres de collaboration entre parties prenantes dans la mise en œuvre des initiatives

6.12.1. Sur le diagnostic

L'exploitation des données du diagnostic a fait ressortir le besoin d'identifier des cadres de concertation pour permettre aux acteurs d'échanger et de partager leurs expériences sur la CDN Foresterie et les opportunités de mobilisation des ressources.

6.12.2. Les propositions

6.12.1.1. Stratégies d'intervention des acteurs

- Concertation pour une planification des interventions
- Mise en réseau pour l'approvisionnement en intrants

6.12.1.2. Cadres de collaboration/concertation à développer

- Cadre de concertation regroupant les acteurs actifs à la CDN Foresterie :
- Conférence régionale annuelle ou départementale sur la CDN Foresterie permettra l'identification des prévisions de l'ensemble des activités, des synergies d'action etc.)

6.12.1.3. Instance de coordination des interventions

- Pour faciliter l'appropriation de la CDN Foresterie par les acteurs, il est proposé une plateforme d'échanges dédiée. Il est prévu de la prendre en charge dans un système digitalisé qui sera mis en place pour le suivi-évaluation.
- Partage de documentation sur les thématiques CDN (appropriation de la terminologie utilisée)
- système de rapportage/identification des indicateurs

6.12.1.4. Communication sur la CDN Foresterie

- Développer une stratégie de communication intégrale incluant les renforcements autour de la CDN Foresterie ;

CONCLUSION

A l'issue de la cartographie des structures et des initiatives, il est à noter que les acteurs publics privés, les associations, les individuels, la société civile, les partenaires techniques et financiers contribuent, à travers la mise en œuvre des thématiques clés de la CDN Foresterie sur le terrain, à l'atteinte des engagements pris par le Sénégal en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, il ressort que la mise en œuvre des différentes activités est ponctuée par un certain nombre de contraintes d'ordre méthodologique, organisationnel, technique. L'insuffisance des ressources (humaine, financière, matérielle, etc.) n'a pas permis d'atteindre les objectifs visés.

Les solutions et recommandations proposées ne manqueront pas de renforcer la contribution de la CDN Foresterie aux objectifs de la CDN du Sénégal.

Compte tenu des moyens limité des acteurs du secteur public, il faut renforcer les actions des associations et des ONG dans le cadre d'une synergie qui favorise une harmonisation des intervention et des approches. Elles sont des réceptacles de lignes de financement qu'ils sont les seuls susceptibles de mobiliser;

La foresterie de manière générale doit être plus attractive pour le secteur privé dont les acteurs peuvent constituer des sources importantes de financement. Pour ce faire, les opportunités d'activités lucratives, notamment dans le secteur de la transformation, doivent être vulgarisées;

La thématique « aménagement, restauration des forêts et lutte contre la déforestation », devrait être étendue à l'ensemble des ZEG avec des objectifs centrés aussi bien sur le bois que sur les services écosystémiques. Pour ce faire, le concept d'aménagement forestier écosystémique devrait de plus en plus être à l'ordre du jour dans le pays. A titre d'exemple, toutes les forêts classées devraient être dotées de plan d'aménagement intégrant des activités de restauration et de lutte contre la déforestation. Il en sera de même pour les autres espaces forestiers pour lesquels, des objectifs de restauration devraient être fixés;

Il y a une nécessité à un meilleur rééquilibrage de la répartition des acteurs et des activités entre les ZEG pour une atteinte plus harmonieuse des objectifs à travers le pays.

BIBLIOGRAPHIE

- CERTAFRIK, 2020 : « Rapport de l'étude diagnostique des cadres juridiques, politiques et institutionnels de la Grande Muraille Verte (GMV) au Sénégal », Projet GEF6 GLOBE LEGISLATEURS
- DEFCCS, 2010 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2011 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2012 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2013 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2014 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2015 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2016 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2017 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2018 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2019 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2020 : Rapport annuel d'activités
- DEFCCS, 2021 : Rapport annuel d'activités
- MEPC, 2022 : FICHE DE PROJET CENTRE FO.RE.T, DGPPE
- MEPC, 2022 : FICHE DE PROJET PRORIR
- MEPC, 2022 : FICHE DE PROJET PARC FORESTIER ET ZOOLOGIQUE DE HANN, DGPPE
- MEPC, 2022 : FICHE DE PROJET PRONASEF, DGPPE
- MEPC, 2022 : FICHE DE PROJET FORETS CLASSEES, DGPPE
- MEDD, 2017 : « CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU NIVEAU NATIONAL DANS LE SECTEUR DE LA FORESTERIE », DEEC
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2018 : « CODE FORESTIER DU SENEGAL
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2019 : « DECRET PORTANT APPLICATION DU CODE FORESTIER DU SENEGAL
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, 2020 : « CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL DU SENEGAL », DEEC

ANNEXES :

Annexe 1 : Réalisations par région

Région de Dakar

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			858 430		477 997	525 119	548 161			473 227	430 022	1 100 110	4 413 066
Plantations linéaires (km)	29	24	18	86	39	66	32	6	9	20	34	36	399
Plantations massives (ha)	36	30	23	65	71	17	13	28	22	25	26	49	404
RNA (ha)													
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)				-	-	3	9	3	6	5	1	1	28
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)										0			0
Rideau de Vétiver (km)										0			0
Diguettes en pierres sèches										0			0
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)			5		4	10	14	-		8		-	41
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	-				-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	-		-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pare-feu ouvert (nombre de km)	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	5	5
Pare-feu entretenu (nombre de km)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Feux précoces (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)		0	0	4	2	1	10	5	1	0	0	0	23
Feux tardifs (ha)		0	0	49	0,9	1,5	117,805	11,5	10	0	0	0	190,705
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
RENFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées							1242						1242
Forêts de terroir													

Région de Diourbel

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALX
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			283913		276541	352065	278077	nr		171292	190755	276895	1 829 538
Plantations linéaires (km)			39		130	160,06			156,9	84,35	140,92	212	923
Plantations massives (ha)			50		350	141,39	nr	228,7	107,2		90,45	125,07	1 093
RNA (ha)			68		0	0							68
Mise en défens (ha)			6		0	307,9			90,9	13,4			418
Restauration/Réhabilitation (ha)													0
Plantation agroforestière (ha)													0
Cordons pierreux													0
Rideau de Vetiver									0				0
Diguettes en pierres sèches									0				0
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROSSE									0				0
Réunion de sensibilisation (nombre)		28		73		0							101
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)													0
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)		0				0							0
Pare-feu ouvert (nombre de km)		0	0	nr	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pare-feu entretenu (nombre de km)		0	0	nr	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux précoces (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)	2	2	5	0	0	11	7	0	24	0	10	61	120
Feux tardifs (ha)	1600	3025	1124	0	0	2397,25	490		358,5	0	87,37	9082,12	16 684
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
RENURENCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées													
Forêts de terroir													

Région de Fatick

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			669 150		1 631 387	2 525 676	326 812			227 882	400 109	1 925 786	7 706 802
Plantations linéaires (km)	29	24	18	86	39	66	32	6	9	20	34	36	399
Plantations massives (ha)	36	30	23	65	71	17	13	28	22	25	26	49	404
RNA (ha)	.		380	-	-	-	-	-	-	-	-	13205	13 585
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	.		117	-	-	3	9	3	6	5	486	4,27	633
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)								17	0			0	17
Rideau de Vetiver (km)								0	0			0	
Diguettes en pierres sèches								11	0			0	11
Fixation des dunes												0,43 ha	
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	.	35		93		33						152	161
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	.	-		-		6						8	14
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	25	16	39	45	11	-	-	16	24	2	192	15	360
Pare-feu ouvert (nombre de km)	26	25	5	3	89	-	-	36	28	82	12	5	280
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)	0	6150	3750	3750	6000	0	0	0	0	0	0	0	19650
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)	0	5	5	11	4	0	12	1	5	0	5	43	91
Feux tardifs (ha)	0	935	755	6682	1210	0	218,54	2	149,5	0	1502,75	800,83	12255,62
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées					39843	1092							40935
Forêts de terroir			140		2265	249							2654

Région de Kaffrine

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			642 454		740 156	840 304	1 169 049			1 447 553	367 009	1 317 229	6 523 754
Plantations linéaires (km)			598		128	89			170	444	90	128	1 647
Plantations massives (ha)			250		806	347	442	537	536	211	11	205	3 346
RNA (ha)			1 549		580	580				2		6 000	8 711
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)			24		44	-			1 909	12		39	2 028
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)										0			0
Rideau de Vetiver (km)										0			0
Diguettes en pierres sèches										0			0
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	110		204		62							326	702
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	3		3		5							47	58
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	116	29	16	47	-	89	176	50	11	5	90	629	
Pare-feu ouvert (nombre de km)	147	75	35	82	70	305	-	60	19	31	85	908	
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Feux tardifs (nombre)	59	56	45	19	29	53	51	56	21	58	96	543	
Feux tardifs (ha)	10236	7585	6531	1950	4967,2	11811,99	8406,75	3399,6	884,75	2453	1568,1	59793,39	
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées					53002							53002	
Forêts de terroir					2000							2000	

Région de Kaolack

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			262 111		251 753	372 145	204 232			172 133	162 994	426 686	1 852 054
Plantations linéaires (km)	41	88	113	42	40	81	116	112	85	78	90	94	980
Plantations massives (ha)	117	177	205	171	144	165	228	208	164	197	172	214	2 161
RNA (ha)	8	19	4	21	88	126	228	951	10	203	254	-	1 911
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	38	2	147	70	70	192	21	17	13	43	34	24	671
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)									0				0
Rideau de Vetiver (km)									0				0
Diguettes en pierres sèches									0				0
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)		110		15		79	80	116	69	-	158	134	761
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)		-				10	12	5	3	-	8	14	52
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	10	2	11	30	23	12	9	11	10	8	27	3	155
Pare-feu ouvert (nombre de km)	145	134	157	-	26	-	-	-	20	-	24	-	506
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux précoces (km axes routiers)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)		27	20	53	6	1	26	14	15	5	10	59	236
Feux tardifs (ha)		688	5531	1899	700	6,47	2833,5	503,5	300	70	184,5	438,65	13154,62
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
RENOVEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées						249							240
Forêts de terroir						386	584						970

Région de Kédougou

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			476 007		433 674	1 154 754	1 172 555			1 524 431	1 596 684	1 519 892	7 877 997
Plantations linéaires (km)	97	83,6	26	61	96	88	211	334	26	138	76	92	1 329
Plantations massives (ha)	575	120	73	108	143	131	1 106	2 081	107	369	214	302	5 329
RNA (ha)			-		-	2				85		135	222
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)			5		36	7			637	125		7	817
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)								0	0			10	10
Rideau de Vetiver (km)										1,4		667	668,4
Diguettes en pierres sèches									2			2	4
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	58		74		41						82		255
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	.		6		17						4		27
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	.	40	82	50	21		23	36	41	23	122	4	441
Pare-feu ouvert (nombre de km)	.	19	160	199	51		52	6	83	-	74	122	765
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)	67500	127503	125815	241489	244953	125129	95673	96074,33	12743	19331,8	13544,82	1 169 756	
Feux précoces (km axes routiers)	160	67	0	0	425,65	360,97	176,48	5229,4	381,5	249,5	394	7 445	
Feux tardifs (nombre)	55	85	56	35	61	34	35	12	11	25	31	440	
Feux tardifs (ha)	15171	10619	3874	2082	3287	1559,5	3654	808	288	665,25	296	42 304	
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
RENOVEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées													
Forêts de terroir													

Région de Kolda

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
REBOISEMENT ET CES														
Productions de plants (nombre)	1 706 294	1 509 919	1 438 298	1 104 714	437 117	462 904	395 119	232 017	296 994	274 788	403 025	453 433	8 714 622	
Plantations linéaires (km)	90	143	195	84	51	168	153	132	61	52	52	200	1 380	
Plantations massives (ha)	857	924	783	660	214	411	1 178	221	527	524	1 385	1 379	9 063	
RNA (ha)			-		-					-			-	
Mise en défens (ha)														
Restauration/Réhabilitation (ha)	8	18	30	28	67	15	22	24	168	15	15	47	456	
plantation agroforestière (ha)														
Cordons pierreux (km)	0	5	0	0	2	1	0	1	1	1	1	0	12	
Rideau de Vetiver (km)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Diguettes en pierres sèches	0	0	0	0	0	0	9	14	35	46	0	0	104	
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE														
Réunion de sensibilisation (nombre)		26		44		16							16	102
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	286	185	256	208	235	80	75	26	143	-	1	18	1 512	
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	-	-	-	-	-	98	139	91	-	-	46	-	373	
Pare-feu ouvert (nombre de km)														
Pare-feu entretenu (nombre de km)														
Feux précoces (ha)	23983	198010	193595	108744	90894	71483	50082	22021,8	31166,2	6575,9	6575,9	13975,29	817 106	
Feux précoces (km axes routiers)	122	359	220	330,2	358	161,9	267	390,9	496,8	451,1	451,1	198,3	3 806	
Feux tardifs (nombre)	41	71	28	49	39	60	91	55	66	55	121	89	765	
Feux tardifs (ha)	6243,5	9745	4359,1	7361	5642	4397	8200	3216	6685	2686,8	7331,28	3939,2	69 806	
Matériel de lutte (valeur fcfa)														
REFORCEMENT DE CAPACITES														
séminaire de formation (nombre de séance)														
séminaire de formation (valeur fcfa)														
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION														
Biogaz														
Gelfuel														
Kérosène														
Foyers améliorés														
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS														
Forêts classées						8915							8915	
Forêts de terroir	54179	2290		696	83529								140694	

Région de Louga

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			2 366 145		1 640 176	1 396 165	1 748 076			1 389 559	642 933	900 111	10 083 165
Plantations linéaires (km)			99		121	84			231	33	77	99	743
Plantations massives (ha)			1 990	-	5 940	2 910	2 274	-	-	1 241	340	759	15 453
RNA (ha)			646		25	-				-		0	671
Mise en défens (ha)			3 434		15 394	3 025			-	-		1	21 854
Restauration/Réhabilitation (ha)													
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)									0			0	
Rideau de Vetiver (km)									0			0	
Diguettes en pierres sèches									0			0	
Fixation des dunes (km)									0	185,7		0	185,7
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)						101			-			68	169
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)						13						16	29
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)					26	26	-			314	60	852	1 278
Pare-feu ouvert (nombre de km)	634	2 669	1 800	1 319	414	335	26	-	159	100	191	7 646	
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)	189	939	1366	0	0	0	21,7	130	0	0	0	0	2645,7
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)	0	0	0	28	7	23	0	0	15	38	64	175	
Feux tardifs (ha)	16	15	23	30211				26	22				30313
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées										2203		2203	
Forêts de terroir													

Région de Matam

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			535 700		428 533	403 587	425 674			326 568	439 267	384 000	2 943 329
Plantations linéaires (km)			126	87	48	28	36	40	39	71	311	162	948
Plantations massives (ha)			382	2 393	4 403	253	422	591	857	472	305	361	10 438
RNA (ha)			3		6 500	-				-		41 720	48 223
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	1 010	5 033	9 055	5 000				30	-		104	20 232	40 464
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)										1		0	1
Rideau de Vetiver (km)										0		0	0
Diguettes en pierres sèches										10		0	10
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)													
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)					3 774								3 774
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)		13		9								709,79	732
Pare-feu ouvert (nombre de km)	.	.	.	-	86	70	160	203	420	300	455	1252,7	2 947
Pare-feu entretenu (nombre de km)													
Feux précoces (ha)	0	263	0	22	102	0	113	19,5	0	0	224		744
Feux précoces (km axes routiers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (ha)	28	14	21	9	12	33	45	23	16	17			218
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées													
Forêts de terroir													

Région de Saint-Louis

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			294 209		448 656	294 209	821 058			312 105	638 164	725 100	3 533 501
Plantations linéaires (km)	194,5		189,5	233	135,72	169,55	165,96	68,378	17,44	68,095	47,77	233,58	1 523
Plantations massives (ha)	85,7		155	155	203,35	180,87	142,19	553,58	84,8	103,12	151,9	265,2	2 081
RNA (ha)	127		1623	24			10,5	8					1 793
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	153			259	45,25	3136,36	262,18	44,8	19,23	163,5	163,5	6	4 208
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)									0				0
Rideau de Vetiver (km)									0				0
Diguettes en pierres sèches									0				0
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	80		49	56		14		113	36		51		399
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)													
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	4	0		4		0		9					17
Pare-feu ouvert (nombre de km)	54,6	647	69	149	137	75	472	2239	518	523	0	709,79	5 593
Pare-feu entretenu (nombre de km)	1123	0	691,6	429	81	30	791	0	0	164,5	459	1252,7	5 022
Feux précoces (ha)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux précoces (km axes routiers)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Feux tardifs (nombre)		28	16	16	18	10	15	45	2	6	4	35	195
Feux tardifs (ha)		4472	3291	67525	18731,95	428,75	1002,91	2435,8	27	3364,3	143	4776,6	106 198
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées										99075			99075
Forêts de terroir													

Région de Sédiou

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			328 547		648 509	496 699	300 818	160 359	204 493	229 518	142 273	230 169	2 741 385
Plantations linéaires (km)	45	25	57	55	121	61	67	41	86	76	61	81	776
Plantations massives (ha)	439	1 206	506	541	462	633	754	838	5 195	617	425	426	12 042
RNA (ha)			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	262	76	1 195	102	44	8	73	56	78	84	31	27	2 034
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)													
Rideau de Vetiver (km)													
Diguettes en pierres sèches													
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)		110	-	246	121	125	177	173	189	230	28	66	1 465
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)													
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)		-	-	-	11	25	10	12	22	-	2	4	86
Pare-feu ouvert (nombre de km)		214	191	201,5	28	-	55	181	-	89	174	51	982
Pare-feu entretenu (nombre de km)		-	-	-	137	183	9	181	611	100	257	124	1 601
Feux précoces (ha)		27061	38000	31098	19689	13967,5	12772,6	6124,59	9922,8	5129,9	3512,5	1988	169 266
Feux précoces (km axes routiers)		214	110	308	79	216,39	125,3	65,9	294	99,5	24,6	217,01	1 754
Feux tardifs (nombre)		113	71	93	123	63	145	89	68	69	81	49	964
Feux tardifs (ha)		80630	33483	28815	41427,9	19063	37442,7	17820,5	6947,2	4201,9	4883,1	1675,55	276 390
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées						12950							12950
Forêts de terroir					47907								47907

Région de Tambacounda

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)	445 951	483 387	486 397	429 104	325 156	387 382	273 225	299 491	310 821	396 954	610 228	1 492 122	5 940 218
Plantations linéaires (km)	179	271	271	245	258	289	354	121	65	149	676	511	3 389
Plantations massives (ha)	579	286	288	226	456	495	224	53	121	213	196	1 391	4 529
RNA (ha)		-	-	19	-	30	3	63	-	-	-	-	115
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	71	193	342	427	1	95	87	36	80	154	65	94	1 645
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)	0,583	0		nr			5	7	0	nr	nr	0	12,583
Rideau de Vetiver (km)	nr	0		nr			1	0	0	nr	nr	0	1
Diguettes en pierres sèches	19	0		nr			6	8	10	nr	nr	0	43
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)		137	394	217	126	306		51	64	80	139	222	1 736
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)													
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)		25			13	10			-	-		14	62
Pare-feu ouvert (nombre de km)	182	99	124	132	99	40	65	65	50	79	109	165	1 208
Pare-feu entretenu (nombre de km)	351	520	108	216	289	175	176	176	78	36	42	29	2 196
Feux précoces (ha)	275401	336898	286480	150733	139080	38922,5	118275,6	15420	30672,5	25876,25	297444	27965	1 743 168
Feux précoces (km axes routiers)	50	0	49	81	72	25,4	216	136	151	42,65	437,5	68,85	1 329
Feux tardifs (nombre)	76	71	65	189	178	62	137	70	95	142	97	90	1 272
Feux tardifs (ha)	19410	30502	8369	19670	12055	5045,3	40111	6888,25	7040,1	10030	51	3324,8	162 496
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées					54451	42415	17350						114216
Forêts de terroir					221483		105834						327317

Région de Thiès

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)	2 733 807	2 265 466	1 801 207	2 505 712	1 631 204	1 748 129	1 797 526	1 847 657	1 635 835	1 688 040	846 885	933 328	21 434 796
Plantations linéaires (km)	186	159	90	179	119	115	187	393	238	279	191	192	2 328
Plantations massives (ha)	391	331	816	471	154	545	564	392	140	123	139	203	4 269
RNA (ha)	474	240	173	314	135	-	91				15		1 443
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)	420	19	202	118	105	255	88	91	56	95	22	20	1 489
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux (km)					120,5				0				120,5
Rideau de Vetiver (km)									0				0
Diguettes en pierres sèches		11			6				0				17
Fixation des dunes (km)	31,04	5,35	123,3		58,74	8		2,5		6,07		0	235
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	112	55	315	328	197	48	56	222	263	378	112	132	2 218
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)													
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)		13	4	4	12	13	9	32	37	9			133
Pare-feu ouvert (nombre de km)	3	5	2	8	11	33	10	-	-	8	63	3	145
Pare-feu entretenu (nombre de km)	68	46	70	78	152	105	116	82	82	25	-	13	836
Feux précoces (ha)		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Feux précoces (km axes routiers)		0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0
Feux tardifs (nombre)	22	18	12	37	25	21	42	32	33	8	32	71	353
Feux tardifs (ha)	161,5	696,5	100	698,9	2874,47	470,52	811,96	456,53	309,945	24	1217,318	1151	8 973
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées							1730						1730
Forêts de terroir													

Région de Ziguinchor

THEMATIQUES CDN-Foresterie	ANNEE DE REALISATION												TOTALS
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
REBOISEMENT ET CES													
Productions de plants (nombre)			283 913		276 541	352 065	278 077			167 841	190 755	276 895	1 826 087
Plantations linéaires (km)			39	85	130	160	145	131	157	84	141	36	1 107
Plantations massives (ha)			50	200	350	141	185	229	107	68	90	49	1 470
RNA (ha)			68		-	-				-		13205	13 273
Mise en défens (ha)													
Restauration/Réhabilitation (ha)			6		-	308			91	12		4,27	421
plantation agroforestière (ha)													
Cordons pierreux									0			0	
Rideau de Vetiver									0			0	
Diguettes en pierres sèches	2,3								0			0	2,3
LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE													
Réunion de sensibilisation (nombre)	28		73		-						112	152	213
Comité de lutte (nombre formé ou réhabilité)	-				-						-	8	8
Emission radio ou télévisée (nombre d'émission)	25	16	39	45	11	-	-	16	24	2	192	15	385
Pare-feu ouvert (nombre de km)	170,8	406	115	71,5	43,7	140,8	282,5	1109	88,2	0	0	0	2427,5
Pare-feu entretenu (nombre de km)	201,8	256	28,5	151,9	52,66	142,2	138	114,3	10,7	41	0	0	1137,06
Feux précoces (ha)	7596,5	12826	7071	4284	6478	5594	826,3	435	1328,2	1179,5	5924,3	1450,65	54 993
Feux précoces (km axes routiers)		0	0	0	0	18,7	73,6	22	1	75,4	1504,1	315,5	2 010
Feux tardifs (nombre)	14	6	5	22	11	12	6	15	21	24	14	48	198
Feux tardifs (ha)	3008,5	695	2091	1085	283	667,5	73	724	516	358,5	1564,1	278	11 344
Matériel de lutte (valeur fcfa)													
REFORCEMENT DE CAPACITES													
séminaire de formation (nombre de séance)													
séminaire de formation (valeur fcfa)													
ECONOMIE D'ENERGIE/ SUBSTITUTION													
Biogaz													
Gelfuel													
Kérosène													
Foyers améliorés													
AMENAGEMENT DURABLE DES FORETS													
Forêts classées													
Forêts de terroir													

Annexe 2 : Liste des projets et programmes en préparation

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre: Projet de Renforcement des Initiatives de Reboisement (ProRIR)		36,949	Inscrit au PAP2A	Territoire national	20 ans	Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols ; - Agence sénégalaise de Reforestation et de la Grande Muraille verte
Objectif du projet	Le projet contribue à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des directives nationales en matière de sylviculture et reboisement ; - Produire des plants de qualité en quantité suffisante ; - Organiser les distributions de plants ; - Exécuter les opérations de reconstitution du couvert végétal ; - Assurer la protection des plants/sites de plantation ; - Réaliser les activités de suivi-entretien ; - Contrôler et évaluer les opérations de reboisement ; 					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre: Projet de Renforcement et d'Amélioration de Qualité de la Qualité des Services des Parcs Forestiers et Zoologique de Hann (PRAPH)		1,324	Inscrit dans le PAP2A	Dakar (Hann)	20 ans	la DEFCCS qui assurera la mise en œuvre. - les institutions de recherche et de formation comme partenaires scientifiques ; - les partenaires financiers et autres acteurs (collectivités territoriales, secteur privé, OCB, ...) qui accompagneront la DEFCCS dans la mise en œuvre du projet.
Objectif du projet	Améliorer la qualité des services offerts par les Parcs Forestiers et Zoologique de Hann					
Activités	Réhabiliter les enclos et les cages ; - Construire des dépendances (allées piétonnes, vestiaires, abattoir) ; - Former le personnel ; - Acquérir de nouveaux spécimens d'animaux sauvages ; - Aménager et curer le lac ; - Entretenir les berges ; - Remblayer les tronçons inondables du réseau de route et piste ; - Procéder au revêtement des voies principales par un pavage ; - Élaborer un plan de renouvellement des vieux peuplements ; - Promouvoir la multiplication des espèces présentées dans le jardin botanique ;					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre: Projet d'amélioration de la gestion des semences forestières (PAGESEF)		1,108	Inscrit dans le PAP2A	Territoire national		<p>MEDD/DEFCCS ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités territoriales ; - Populations locales riveraines des provenances organisées en Comité et Groupement ; - Groupements féminins ; - Utilisateurs de semences forestières ; - Partenaires au développement.
Objectif du projet	Contribuer à la restauration des écosystèmes.					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer les provenances existantes ; - Réhabiliter les anciennes provenances ; - Installer de nouvelles provenances ; - Concevoir une base de données des provenances réhabilitées et/ou installées ; - Suivre régulièrement les provenances par des équipes conjointes composées de répondants et des membres des comités villageois. 					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : Projet de Réhabilitation des Forêts Classées du Sénégal		9,905	Inscrit dans le PAP2A	Territoire national	25 ans	<ul style="list-style-type: none"> - MEDD/ DEFCCS ; - Partenaires au développement ; - Collectivités territoriales ; - Organisations Communautaires de Base (OCB) ; - Secteur privé.
Objectif du projet:	Contribuer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> -Acquisition de 113 unités d'intervention; - Construction de 20 postes avancés/an; - Achat de matériel technique; - Développer avec les collectivités territoriales des synergies d'action en faveur des forêts classées; -Reboisement; - Actualisation de la cartographie: empiétement; bornes, pancartes; - Caractérisation et Evaluation participative des ressources biologiques; - Identification et estimation des services écosystémiques/ZEG; <p>Faire une estimation qualitative des services écosystémiques des Forêts Classées</p>					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre: Gestion Durable de la Faune Sauvage au Ferlo dans la Réserve de Faune du Ferlo Nord (RFFN)		6,612	Inscrit dans le PAP2A	Matam (Ferlo)	20 ans	Populations ; - Services techniques des parcs, réserves, Conservateur, ses agents et /ou éco gardes; - Organisations Communautaires de Base (OCB); - Services déconcentrés de l'état ; - Élus locaux, l'Agence de développement communal (ADC) et le Conseil départemental; - Autorités administratives ; - Collectivités territoriales ; - Partenaires au développement.
Objectif du projet	Contribuer à l'amélioration de la gestion durable de la faune sauvage du Ferlo					
Activités	- Aménager des infrastructures et équipements ; - Assurer le suivi écologique des espèces ; - Multiplier les mises en défens ; - Construire un forage et aménager des canalisations ; - Aménager quatre (04) enclos pour la restauration d'habitats ; - Aménager et pérenniser la grande mare de katané ; - Réhabiliter des pare – feux 556 km ; - Pérenniser des pistes Katané – croisement X, (20 km) ; - Faire la capture, le transport et le lâcher faune sauvage pré existences ; - Construire quatre (04) postes et réhabiliter deux (02) postes de gardes ; - Construire un poste de commandement ; - Construire un campement éco touristiques ; - Améliorer les conditions des agents et des communautés.					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : Projet de Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers du Sénégal (PGDEF)	FVC Etat du Sénégal	16,4997		Niayes Delta du Saloum Casamance		<ul style="list-style-type: none"> - DEFCCS ; - CCERSI ; - DPN ; - CSE ; - Direction de l'Agriculture ; - FNDASP ; - Direction de la pêche ; - Direction des hydrocarbures ; - Ministère du Tourisme/SAPCO ; - Ministère des Mines ; - ANR – GMV ; - Centre Forêt de Thiès ; - Universités ; - ISRA/CNRF ; - Organisation de la société civile ; - Organisation du secteur privé ; - Organisations communautaires locales.
Objectif du projet	Gestion Durable des Ecosystèmes Forestiers du Sénégal					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement en plein / fixation des dunes 1 300 ha - Reboisement en plein / forêt naturelle 10 000 ha - Reboisement en plein/ mangrove 5 000 ha - Agroforesterie / Niayes 3 000 ha - RNA, reboisement champ, mise en défens / champ 3 000 ha - Aménagement forestier/ filao 9 000 ha - Aménagement forestier / forêt naturelle 289 000 ha - Aménagement forestier / mangrove. 150 000 ha 					

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : Projet de promotion d'une finance novatrice et d'adaptation communautaire dans les communes autour des Réserves naturelles communautaires						
Objectif du projet	Contribuer à (i) la restauration écologique de la RNC, (ii) une meilleure préservation et valorisation de la biodiversité et (iii) l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des villages riverains de la RNC et à l'échelle de la commune, ce dans le cadre d'une gestion participative et durable.					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Echanger et fixer les règles de gestion optimale des unités - Exploiter durablement le potentiel ligneux (bois-énergie, bois de service) et non ligneux (PFNL) - Evaluer les superficies de terres dégradées à restaurer - Réactualiser les limites de la RNC et Poser des panneaux et des pancartes autour de la RNC - Organiser régulièrement des patrouilles conjointes et sanctionner les fautifs ; - Mettre en place une pépinière/chercher semences locales préférentielles et semer - Combattre les effets de l'érosion par des techniques adaptées (gabionnage, banquettes, cordons pierreux etc.) - Restaurer l'habitat de la faune dans la RNC - Développer et promouvoir l'apiculture - Développer et promouvoir les autres PFNL (mâdd, dankh, oûl etc.,) - Développer et promouvoir l'arboriculture (y compris construire / réhabiliter piste de production, installer unité de conservation, unité de transformation, compostage...) - Former les acteurs sur la gestion des ressources naturelles et le <i>game ranching</i> l'élevage des pintades communes 					
Résultats						

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	Planification (Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : Projet agroforestier de lutte contre la désertification et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin arachidier au Sénégal		7,27415	Inscrit dans le PAP 2A	zone éco géographique du bassin arachidier	6 ans	MEDD, DEFCCS
Objectif du projet	Contribuer à la création d'une dynamique de développement durable et auto-soutenu au sein des villages par le renforcement des capacités des populations à mettre en valeur les ressources de leurs terroirs.					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des foyers et fourneaux améliorés et bio digesteur ; - Promouvoir la régénération naturelle assistée ; - Créer des pépinières villageoises ou communautaires et réaliser des boisements et reboisements villageois - Mettre en défens des parcelles de terres dégradées ; - Mettre en œuvre des technologies de DRS/CES ; - Mener des actions de sensibilisation/d'information sur les dangers de la dégradation des sols et la nécessité de régénérer le couvert végétal ; - Vulgariser les technologies améliorées de production et de gestion durable des terres (GDT) - Introduire dans le paysage agraire des espèces fourragères et amélioratrices du niveau de fertilité des sols ; - Réaliser des parcelles (agro forestières) embocagées ; - Promouvoir la jachère améliorée. 					
Résultats						

Désignation	Bailleur du projet	Coût (milliard)	Statut du projet	Zone d'intervention	(Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : Programme MANCO Restauration des mangroves avec les communautés du Sine Saloum et de Casamance au Sénégal			En préparation	Delta du Saloum Casamance	30 ans	
Objectif du projet	Restauration des mangroves avec les communautés du Sine Saloum et de Casamance au Sénégal					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - restaurer les mangroves dégradées sur 3.775 ha dans le Delta du Saloum et 2.245 ha en Casamance (soit 7.000 ha sur 3 ans) - d'améliorer la qualité des sols et de contribuer à l'atténuation du changement climatique pour réhabiliter les services éco systémiques - développement d'AGR - rétrocession de 10% des crédits carbone aux Collectivités locales concernées 					
Résultats						

Informations sur le Projet						
Désignation	Bailleur du projet	Coût (EUROS)	Statut du projet	Zone d'intervention	(Période)	Entité de mise en œuvre
Titre : PROJET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU SENEGAL	Banque Mondiale	93.5 MILLIONS	Cofinancement avec BIRD/IDA	Kédougou, Kolda, Sédiou et Tambacounda.	02 juin 2022 02 juin 2028	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
Objectif du projet	Le projet vise à améliorer la gestion des ressources halieutiques et forestières ainsi que l'accès à des opportunités économiques liées dans les zones cibles.					
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter les superficies de zones forestières placée sous plans de gestion 2660131 ha avec comme ligne de base : 1554205 (ha); - Augmenter le nombre de zones ciblées ayant mis en place un système de droit d'usage territorial pour la pêche artisanale bénéficiant d'un système de suivi par géolocalisation (Nombre) - Relever la proportion de zones tampon des zones forestières ciblées avec programme d'activités génératrices de revenus mis en œuvre (Pourcentage) - Relever la proportion des produits de la pêche débarqués et transformés selon des pratiques améliorées sur les sites accompagnés par le projet (Pourcentage) 					

